

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Noura 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 29 avril 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Samir LABIDI et M. Anis SMAOUI.

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2018

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	4.1	313 699	178 353	135 346	75,9%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	96 821	99 941	(3 120)	(3,1%)
AC3 - Créances sur la clientèle	4.3	9 259 078	8 748 255	510 823	5,8%
a- Comptes débiteurs		1 428 928	1 262 769	166 159	13,2%
b- Autres concours à la clientèle	(*)	7 512 995	7 173 352	339 643	4,7%
c- Crédits sur ressources spéciales		300 997	294 773	6 224	2,1%
d- Créances agricoles sur l'État		16 158	17 361	(1 203)	(6,9%)
AC4 - Portefeuille-titres commercial	4.4	3 694	4 929	(1 235)	(25,1%)
AC5 - Portefeuille d'investissement	4.5	1 538 342	1 407 309	131 033	9,3%
AC6 - Valeurs immobilisées	4.6	114 904	97 068	17 836	18,4%
AC7 - Autres actifs	4.7	211 748	153 839	57 909	37,6%
Total des actifs		11 538 286	10 689 694	848 592	7,9%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	4.8	1 360 596	803 589	557 007	69,3%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	221 350	395 643	(174 293)	(44,1%)
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.10	7 799 985	7 634 060	165 925	2,2%
a- Dépôts à vue		2 189 348	2 046 240	143 108	7,0%
b- Autres dépôts et avoirs	(*)	5 610 637	5 587 820	22 817	0,4%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.11	624 767	509 410	115 357	22,6%
a- Emprunts matérialisés		304 727	221 131	83 596	37,8%
b- Autres fonds empruntés		9 776	-	9 776	-
c- Ressources spéciales		310 264	288 279	21 985	7,6%
PA5 - Autres passifs	4.12 (*)	379 510	370 963	8 548	2,3%
Total des passifs		10 386 208	9 713 665	672 544	6,9%
Capitaux propres					
CP1 - Capital	4.13	176 000	160 000	16 000	10,0%
CP2 - Réserves	4.13	667 614	485 794	181 820	37,4%
CP3 - Actions propres	4.13	-	(1 372)	1 372	100,0%
CP4 - Autres capitaux propres	4.13	133 000	133 000	-	-
CP5 - Résultats reportés	4.13	7	16	(9)	(56,3%)
CP6 - Résultat de l'exercice	4.13	175 456	198 591	(23 135)	(11,6%)
Total des Capitaux propres		1 152 077	976 029	176 048	18,0%
Total des capitaux propres et passifs		11 538 286	10 689 694	848 592	7,9%

(*) Données retraitées pour des besoins de comparabilité, voir note 3.9-Modifications apportées aux états financiers précédemment publiés.

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2018

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	5.1	1 311 015	996 111	314 904	31,6%
a- En faveur des établissements bancaires et financiers		339 305	125 221	214 084	171,0%
b- En faveur de la clientèle		811 710	710 890	100 820	14,2%
c- En faveur de l'État		160 000	160 000	-	-
HB2 - Crédits documentaires	5.2	699 462	564 432	135 030	23,9%
Débiteurs par accreditifs export devises		143 538	78 876	64 662	82,0%
Débiteurs par accreditifs import devises		555 924	485 556	70 368	14,5%
HB3 - Actifs donnés en garantie	5.3	1 437 600	803 000	634 600	79,0%
Total des passifs éventuels		3 448 077	2 363 543	1 084 534	45,9%

Engagements donnés

HB4 - Engagements de financements donnés	5.4	409 252	506 617	(97 365)	(19,2%)
Crédits notifiés non utilisés		409 252	506 617	(97 365)	(19,2%)
HB5 - Engagements sur titres	5.5	2 832	3 832	(1 000)	(26,1%)
a- Participations non libérées		2 832	3 832	(1 000)	(26,1%)
b- Autres		-	-	-	-
Total des engagements donnés		412 084	510 449	(98 365)	(19,3%)

Engagements reçus

HB7 - Garanties reçues	5.6	3 717 104	3 186 705	530 399	16,6%
Total des engagements reçus		3 717 104	3 186 705	530 399	16,6%

ÉTAT DE RÉSULTAT

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2018

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2018	Jusqu'au 31/12/2017	Ecart	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	6.1	850 802	627 052	223 750	35,7%
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		9 311	7 017	2 294	32,7%
b- Opérations avec la clientèle		815 302	595 404	219 898	36,9%
c- Autres intérêts et revenus assimilés		26 189	24 631	1 558	6,3%
PR2 - Commissions (en produits)	6.2	110 272	87 556	22 716	25,9%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	27 246	21 150	6 096	28,8%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	86 698	77 036	9 662	12,5%
Total produits d'exploitation bancaire		1 075 018	812 794	262 224	32,3%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	(518 398)	(365 239)	(153 159)	(41,9%)
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		(138 024)	(62 272)	(75 752)	(121,6%)
b- Opérations avec la clientèle		(356 925)	(288 238)	(68 687)	(23,8%)
c- Emprunts et ressources spéciales		(22 905)	(14 381)	(8 524)	(59,3%)
d- Autres intérêts et charges		(544)	(348)	(196)	(56,3%)
CH2 - Commissions encourues		(2 866)	(3 249)	383	11,8%
Total charges d'exploitation bancaire		(521 264)	(368 488)	(152 776)	(41,5%)
Produit Net Bancaire		553 754	444 306	109 448	24,6%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	6.6	(82 773)	(80 505)	(2 268)	(2,8%)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	16 244	90 470	(74 226)	(82,0%)
PR7 - Autres produits d'exploitation		792	582	210	36,1%
CH6 - Frais de personnel	6.8	(196 387)	(179 347)	(17 040)	(9,5%)
CH7 - Charges générales d'exploitation	6.9	(60 536)	(35 110)	(25 426)	(72,4%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(9 116)	(6 379)	(2 737)	(42,9%)
Résultat d'exploitation		221 978	234 017	(12 039)	(5,1%)
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	6.10	(7 233)	(43)	(7 190)	(16720,9%)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	6.11	(35 259)	(30 960)	(4 299)	(13,9%)
Résultat des activités ordinaires		179 486	203 014	(23 528)	(11,6%)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(4 030)	(4 423)	393	8,9%
Résultat net de l'exercice		175 456	198 591	(23 135)	(11,6%)

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2018

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2018	Jusqu'au 31/12/2017	Ecart	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		971 989	727 163	244 826	33,7%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(521 475)	(359 523)	(161 952)	(45,0%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		2 447	(6 150)	8 597	139,8%
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(627 912)	(1 407 059)	779 147	55,4%
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		170 159	602 516	(432 357)	(71,8%)
Titres de placement		(1 214)	(1 513)	299	19,8%
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(224 914)	(181 250)	(43 664)	(24,1%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(44 846)	1 574	(46 420)	(2949,2%)
Impôt sur les bénéfices		(34 276)	(5 742)	(28 534)	(496,9%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	7.1	(310 042)	(629 984)	319 942	50,8%
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		84 548	80 406	4 142	5,2%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(109 149)	6 985	(116 134)	(1662,6%)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(26 953)	(9 990)	(16 963)	(169,8%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	7.2	(51 554)	77 401	(128 955)	(166,6%)
Activités de financement					
Rachat d'actions propres		1 517	-	1 517	-
Emission d'emprunts		100 000	100 000	-	-
Remboursement d'emprunts		(19 463)	(10 735)	(8 728)	(81,3%)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		32 175	(11 158)	43 333	388,4%
Dividendes versés (*)		(32)	(32)	-	-
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	7.3	114 197	78 075	36 122	46,3%
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités		-	(37 960)	37 960	100,0%
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(247 399)	(512 468)	265 069	51,7%
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(960 548)	(448 080)	(512 468)	(114,4%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	7.4	(1 207 947)	(960 548)	(247 399)	(25,8%)

(*) Le montant des dividendes versés mentionné au niveau de ce poste correspond au versement, à la recette des Finances, du montant de dividendes ayant atteint cinq ans et devenus prescrits sans être réclamés par leurs bénéficiaires, et ce conformément à l'article 288 du code des sociétés commerciales.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

ARRÊTES AU 31 décembre 2018

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRESENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 176 millions de dinars, composé de 35.200.000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Avenue Med V, 1001 Tunis. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 16 directions régionales, 3 succursales et 180 agences.

La Banque finance tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2018 comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
Actionnaires			
ACTIONNAIRES PUBLICS	17 629 490	88 147 450	50,09%
L'Etat Tunisien	8 269 050	41 345 250	23,49%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 674 795	13 373 975	7,60%
Office des Céréales	2 161 016	10 805 080	6,14%
Office de Commerce de la Tunisie	1 824 072	9 120 360	5,18%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 425 655	7 128 275	4,05%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 107 676	5 538 380	3,15%
Office des Terres Domaniales	140 817	704 085	0,40%
Office de l'Elevage et des Pâturages	26 409	132 045	0,08%
ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE	4 059 494	20 297 470	11,53%
CTAMA-MGA	1 538 230	7 691 150	4,37%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 348 164	6 740 820	3,83%
STAR	754 428	3 772 140	2,14%
Société Tunisienne du Sucre	52 506	262 530	0,15%
Autres actionnaires à participation publique	366 166	1 830 830	1,04%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	3 681 056	18 405 280	10,46%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	8 610 092	43 050 460	24,46%
AUTRES ACTIONNAIRES	1 219 868	6 099 340	3,47%
TOTAL	35 200 000	176 000 000	100%

Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2018

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloquages, pour leur valeur nominale.

3.1.2- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentées à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3- Les provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;

- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

iii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

3.1.4- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en «Intérêts et agios réservés» et présentés en soustraction du poste «Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

-Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

-Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois. Ils sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière pour les titres cotés et leur juste

valeur pour les titres non cotés. Les moins-values latentes font l'objet de provisions.

Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti. Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

-Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

3.2.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique:

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'État Tunisien, étant donné que leur remboursement s'effectue selon un échéancier sur 25 ans;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR ;
- Les montants placés en fonds commun de placement.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués principalement de participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, de comptes courants associés et de participations avec sortie libre.

Traitement des participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés:

En application des dispositions de la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 et conformément à la NCT 25, les titres de participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés sont considérés comme des crédits à la clientèle.

Traitement des titres de participation avec sortie libre:

L'évaluation de ces titres est faite en se basant sur la valeur d'usage des titres qui est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.3- Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4- Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage au fur et à mesure des appels de fonds.

À la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

3.5- Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres:

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés».

3.6- Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi :

Le personnel retraité de la BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale. Le calcul de cette provision est détaillé dans la note 4.12.

3.7- Note portant sur les règles de conversion des opérations en monnaies étrangères

La BNA effectue la conversion des opérations en monnaies étrangères à un cours fixe par devise calculé selon le cours BCT du dernier jour ouvrable de l'exercice en cours. Au 31 Décembre une opération de réévaluation des comptes en devise est opérée selon ces cours.

3.8- Faits marquants de l'exercice 2018

La banque a procédé à l'ouverture de 5 nouvelles représentations.

Le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 05/02/2018, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 100.000 mDT, faisant Appel Public à l'Epargne dont la durée de vie est de 5 ans pour la catégorie A et 7 ans dont deux années de grâce pour la catégorie B. Les intérêts sont calculés au taux de 8,25% ou TMM+2% pour la catégorie A et au taux de 8,5% ou TMM+2.25% pour la catégorie B. L'emprunt a été clôturé avec succès le 03/08/2018.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 22/05/2018, a décidé l'augmentation du capital social de la banque d'un montant de 16.000 mDT par incorporation de réserves et distribution de 3.200.000 actions gratuites à raison d'une (1) action nouvelle pour dix (10) actions anciennes. Cette augmentation a porté le capital social de la banque de 160.000 mDT à 176.000 mDT.

Au cours de l'exercice 2018, la banque a procédé à la cession de 1.700.000 actions détenues dans le capital de la SFBT pour un prix de cession de 34.336 mDT. La plus-value réalisée par la banque suite à cette opération de cession est de l'ordre de 33.268 mDT. Cette décision a été approuvée par le conseil d'administration réuni le 19/02/2015 et de la CAREPP du 06/08/2015.

La banque a procédé à la cession à la SOFINREC de deux lots de créances compromises s'élevant à 36.626 mDT dont 1.821 mDT d'intérêts pour le premier lot et à 84.987 mDT dont 8.785 mDT d'intérêts pour le deuxième lot. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances cédées, s'élèvent respectivement à 90.395 mDT et 20.236 mDT. Le prix de cession de ces deux lots s'élève à 5.000mDT.

En vertu des dispositions de l'article 52 de la loi n° 2017-66 Du 18 décembre 2017 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2018, la banque a procédé à la constatation de la taxe conjoncturelle parmi les pertes extraordinaires pour un montant de 4.030 mDT et de la contribution de solidarité sociale parmi les charges générales d'exploitation pour un montant de 1.007mDT.

En vertu du décret gouvernemental N° 2017-268 du 1er février 2017, la BNA a constaté, parmi les autres charges d'exploitation, une contribution au Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires au titre de l'exercice 2018 pour un montant de 23.137 mDT.

La BNA a procédé à la souscription de 35.000.000 de titres participatifs auprès de l'AMI, d'une valeur nominale de 1 dinar chacun. La durée de l'émission est de 7 ans. La rémunération desdits titres est composée d'une partie fixe et une partie variable.

3.9- Modifications apportées aux états financiers précédemment publiés

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la Banque et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Montant
Provisions ordinaires sur engagements hors bilan	AC3B	PA5A	(21 449)
Provisions additionnelles sur engagements hors bilan	AC3B	PA5A	(1 229)
Saisie arrêt sur comptes en devises	PA5B	PA3B	759
Saisie arrêt sur comptes en dinars convertibles	PA5B	PA3B	3

Les rubriques des états financiers ayant été impactées par le reclassement mentionné se comportent comme suit :

Libellé du compte	Solde au 31/12/2017 publié	Reclassement	Solde au 31/12/2017 Retraité
AC3 - Créances sur la clientèle	8 725 577	22 678	8 748 255
<i>b- Autres concours à la clientèle</i>	7 150 674	22 678	7 173 352
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	7 633 299	762	7 634 060
<i>b- Autres dépôts et avoirs</i>	5 587 059	762	5 587 820
PA5 - Autres passifs	349 047	21 916	370 963

4- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 313.699 mDT au 31/12/2018 contre 178.353 mDT au 31/12/2017, soit une augmentation de 135.346 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Avoirs en caisse en dinars	45 593	42 436	3 157	7,4%
Avoirs en caisse en devises	12 950	8 942	4 008	44,8%
Avoirs auprès de la BCT en dinars	6 204	6 499	(295)	(4,5%)
Avoirs chez la BCT en devises	211 533	68 323	143 210	209,6%
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(401)	(334)	(67)	(20,1%)
Prêts sur le marché monétaire dinars BCT	-	-	-	-
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	26 876	41 200	(14 324)	(34,8%)
Intérêts à percevoir	2	3	(1)	(33,3%)
Mouvements IBS	10 739	10 730	9	0,1%
Avoirs auprès du CCP	203	554	(351)	(63,4%)
Total	313 699	178 353	135 346	75,9%

Ratio de liquidité

En application de la circulaire BCT n°2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2018 de 90%. La BNA affiche, à la date du 31/12/2018, un ratio de liquidité de 181,16%.

	Seuil régl.	31/12/2018	Seuil régl.	31/12/2017
Ratio de liquidité	90%	181,16%	80%	107,05%

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

	31/12/2017	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2018
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(334)	(67)	-	-	(401)
Total	(334)	(67)	-	-	(401)

4.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 96.821 mDT au 31/12/2018 contre 99.941 mDT au 31/12/2017, soit une diminution de 3.120 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
A - Créances sur les établissements bancaires	45 649	48 587	(2 938)	(6,0%)
Comptes courants & autres créances	5 595	8 553	(2 958)	(34,6%)
Prêts sur le marché monétaire en dinars	40 000	40 000	-	-
Intérêts à percevoir	54	34	20	58,8%
B - Créances sur les établissements financiers	51 430	51 586	(156)	(0,3%)
Comptes courants	9 725	7 603	2 122	27,9%
Prêts à MLT	40 453	42 900	(2 447)	(5,7%)
Créances rattachées sociétés de leasing	252	926	(674)	(72,8%)
Intérêts à percevoir	1 000	157	843	536,9%
Total brut	97 079	100 173	(3 094)	(3,1%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(258)	(232)	(26)	(11,2%)
Intérêts et agios réservés	-	-	-	-
Total net	96 821	99 941	(3 120)	(3,1%)

Il est à noter que les créances sur les établissements bancaires ne sont pas matérialisées par des titres et ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale. Les créances sur les établissements financiers correspondent à des prêts MLT accordés aux sociétés de leasing. Elles ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale.

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	5 595	40 054	-	-	-	45 649
Comptes courants & autres créances	5 595	-	-	-	-	5 595
Prêts sur le marché monétaire en dinars	-	40 000	-	-	-	40 000
Intérêts à percevoir	-	54	-	-	-	54
B - Créances sur les établissements financiers	10 990	5 134	10 284	24 281	741	51 430
Comptes courants	9 725	-	-	-	-	9 725
Prêts à MLT	1 013	4 134	10 284	24 281	741	40 453
Créances rattachées sociétés de leasing	252	-	-	-	-	252
Intérêts à percevoir	-	1 000	-	-	-	1 000
Total au 31 décembre 2018	16 585	45 188	10 284	24 281	741	97 079
Total au 31 décembre 2017	-	57 273	400	32 500	10 000	100 173

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	-	-	-	45 649	45 649
B - Créances sur les établissements financiers	-	-	-	51 430	51 430
Total brut au 31 décembre 2018	-	-	-	97 079	97 079
Total brut au 31 décembre 2017	-	-	-	100 173	100 173

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit:

	31/12/2017	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2018
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(232)	(26)	-	-	(258)
Total	(232)	(26)	-	-	(258)

Ce poste ne comprend pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers. Le montant de la provision, soit 258 mDT, concerne des provisions pour risques divers constatées et relatives à des écarts dégagés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en devises.

4.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2018 à 9.259.078 mDT contre 8.748.255 mDT au 31/12/2017, enregistrant ainsi une augmentation de 510.823 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Engagements bruts agricoles	1 070 013	1 066 799	3 214	0,3%
Comptes débiteurs	45 866	61 016	(15 150)	(24,8%)
Autres concours à la clientèle	575 069	566 805	8 264	1,5%
Crédits sur ressources spéciales	188 695	184 668	4 027	2,2%
Intérêts impayés et créances rattachées	264 858	256 792	8 066	3,1%
Produits constatés d'avance	(4 475)	(2 482)	(1 993)	(80,3%)
Engagements bruts commerciaux et industriels	9 639 501	9 096 330	543 171	6,0%
Comptes débiteurs	1 427 201	1 246 715	180 486	14,5%
Autres concours à la clientèle	7 898 981	7 563 714	335 267	4,4%
Crédits sur ressources spéciales	111 464	109 621	1 843	1,7%
Intérêts impayés et créances rattachées	235 214	205 720	29 494	14,3%
Produits constatés d'avance	(33 359)	(29 440)	(3 919)	(13,3%)
Comptes courants associés	541	541	-	-
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	16 622	17 824	(1 202)	(6,7%)
Encours brut	10 726 677	10 181 494	545 183	5,4%
Provisions sur créances à la clientèle	(958 317)	(943 802)	(14 515)	(1,5%)
Provisions sur créances classées (*)	(558 213)	(618 630)	60 417	9,8%
Provisions additionnelles (*)	(283 613)	(237 353)	(46 260)	(19,5%)
Provisions collectives sur créances non classées	(116 491)	(87 819)	(28 672)	(32,6%)

Provisions sur créances agricoles prises en charge par l'Etat	(464)	(464)	-	-
Intérêts et agios réservés	(508 818)	(488 973)	(19 845)	(4,1%)
Sur engagements agricoles	(249 638)	(245 762)	(3 876)	(1,6%)
Sur engagements commerciaux et industriels	(259 180)	(243 211)	(15 969)	(6,6%)
Total des provisions et des intérêts et agios réservés	(1 467 599)	(1 433 239)	(34 360)	(2,4%)
Encours net	9 259 078	8 748 255	510 823	5,8%

(*) Données retraitées pour des besoins de comparabilité, voir note 3.9-Modifications apportées aux états financiers précédemment publiés.

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi:

	31/12/2017 Publié	31/12/2017 Ajusté	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2018
Provisions sur créances agricoles prises en charge par l'Etat	(464)	(464)	-	-	-	(464)
Créances douteuses						
Provisions individuelles sur créances classées	(640 078)	(618 630)	(76 582)	136 999	-	(558 213)
Provisions additionnelles	(238 583)	(237 353)	(61 319)	15 059	-	(283 613)
Provisions collectives	(87 819)	(87 819)	(28 672)	-	-	(116 491)
Total	(966 944)	(944 266)	(166 573)	152 058	-	(958 781)

La ventilation des créances brutes de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Engagements bruts agricoles	609 510	47 862	117 563	198 792	96 286	1 070 013
Engagements bruts commerciaux et industriels	2 743 784	2 998 620	1 051 017	2 298 017	548 063	9 639 501
Comptes courants associés	541	-	-	-	-	541
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	14 956	1 666	-	-	-	16 622
Total au 31 décembre 2018	3 368 791	3 048 148	1 168 580	2 496 809	644 349	10 726 677

Total au 31 décembre 2017	2 991 826	2 885 658	1 241 205	2 426 608	636 197	10 181 494
---------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	---------	------------

La ventilation des créances envers la clientèle par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Encours brut	176 479	1 446	-	10 548 752	10 726 677
Provisions sur créances à la clientèle	(803)	-	-	(957 978)	(958 781)
Intérêts et agios réservés	-	-	-	(508 818)	(508 818)
Total brut au 31 décembre 2018	175 676	1 446	-	9 081 956	9 259 078
Total brut au 31 décembre 2017	159 237	1 304	-	8 587 714	8 748 255

4.3.1- Eligibilité au refinancement de la Banque Centrale

La ventilation des créances sur la clientèle selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale se présente comme suit:

	Agricoles	Commerciales et industrielles	31/12/2018	31/12/2017
Créances éligibles au refinancement	135 619	1 259 590	1 395 209	1 433 652
Créances non éligibles au refinancement	439 450	6 639 391	7 078 841	6 696 867
Total	575 069	7 898 981	8 474 050	8 130 519

4.3.2- Mouvements de créances douteuses sur la clientèle

Les mouvements de créances douteuses sur la clientèle et les provisions correspondantes se présentent comme suit

	31/12/2017	Concours nets de l'exercice	Dotations	Reprises	Int et agios réservés	31/12/2018
Créances douteuses nettes des provisions et agios réservés	982 964	(2 162)	(137 901)	158 565	(15 410)	986 056
Total	982 964	(2 162)	(137 901)	158 565	(15 410)	986 056

4.3.3- Ratios de solvabilité

En application de la circulaire BCT n° 2016-03, les banques sont tenues de respecter un ratio de solvabilité de 10%. Au 31 décembre 2018, la BNA affiche un ratio de solvabilité de 14,68% et un ratio Tier One de 9,86%.

	Seuil régl.	31/12/2018	31/12/2017
Ratio de solvabilité	10%	14,68%	12,40%
Tier One	7%	9,86%	7,99%

4.3.4- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés

Les engagements (bilan et hors bilan) de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2018 comme suit :

	Engagements		Engagements hors Fonds Budgétaires		Provisions		Intérêts et agios réservés hors impayés en intérêts agricoles	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Classe 0	8 240 092	7 725 679	8 190 243	7 676 410	-	-	(7 050)	(20 018)
Classe 1	1 784 077	1 537 382	1 774 836	1 536 559	-	-	(11)	(19 085)
Total créances courantes	10 024 169	9 263 061	9 965 079	9 212 969	-	-	(7 061)	(39 103)
Classe 2	189 870	232 978	184 844	222 274	(20 312)	(26 522)	(11 134)	(13 501)
Classe 3	234 254	140 663	233 627	139 180	(45 042)	(27 229)	(28 756)	(12 589)
Classe 4	1 657 548	1 710 193	1 429 952	1 488 264	(792 643)	(824 910)	(197 729)	(196 119)
Total créances classées	2 081 672	2 083 834	1 848 423	1 849 718	(857 997)	(878 661)	(237 619)	(222 209)
Total créances en mDT	12 105 841	11 346 895	11 813 502	11 062 687	(857 997)	(878 661)	(244 680)	(261 312)
Taux des créances classées	17,20%	18,36%	15,65%	16,72%				
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et les intérêts et agios réservés	52,63%	52,83%	59,27%	59,52%				

4.3.5- Provisions collectives

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24, tout en éliminant les relations présentant un profil de risque spécifique (entreprises publiques et établissement de crédit).

Ainsi, à la date du 31 décembre 2018, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 116.491 mDT et s'analyse comme suit :

	Eng (0/1)	Taux de migration moyen	Taux de provisionnement moyen	Facteur scalaire	Provision Collective
Agriculture	331 879	11,1%	9,9%	2,81	10 302
Autres Industries	87 539	2,6%	27,9%	3,11	1 986
Autres Services	704 444	4,8%	21,5%	1,40	10 229
Bâtiments et travaux publics	498 046	3,6%	21,8%	1,30	5 013
Commerce	1 372 849	4,0%	20,2%	1,37	15 184
Consommation	1 369 011	2,4%	51,8%	1,19	20 027
Habitat	418 214	2,3%	17,0%	2,58	4 151
Industries Manufacturières	2 342 329	3,8%	19,1%	1,48	25 005
Promotion Immobilière	599 655	6,4%	7,9%	1,15	3 468
Tourisme	124 882	8,0%	11,4%	1,00	1 139

Total Classes 0 & 1 (*)	7 848848				96 504
Carthage Cement (**)	79 948	100%	25,0%	1,00	19 987
Total	7 928796				116 491

(*) *Compte non tenu des engagements des entreprises publiques et des établissements de crédits et hors Carthage Cement*

(**) *Suite aux recommandations de la BCT, la banque a procédé exceptionnellement à la constatation d'une provision sur les engagements de la société Carthage Cement hors escompte commercial au taux de 25%.*

4.3.6- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2018, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2018 s'élève à 283.613 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 46.260 mDT par rapport au 31/12/2017 et ce suite à la constatation au cours de l'exercice 2018 des dotations complémentaires pour un montant de 61.319 mDT et des reprises pour un montant de 15.059 mDT.

4.3.7- Créances consolidées et créances prises en charge par l'État

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'État a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 325 mDT à la date de leur prise en charge par l'État.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'État et remboursées par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 051 mDT à la date de leur prise en charge par l'État.

Pour le traitement comptable, la BNA a choisi une méthode comptable basée sur le nominalisme monétaire sans considération de l'effet du passage du temps dans la mesure où la norme sectorielle bancaire NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents était muette sur le traitement des engagements sans intérêts ou à faible taux d'intérêt.

La juste valeur des dites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'État, est nettement inférieure à leur valeur comptable et la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge. La maturité résiduelle des créances rééchelonnées sur 20 ans et 25 ans arrive à terme respectivement au 01/03/2019 et au 01/08/2025.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'État, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 8% :

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'État (1)	Dettes act. à la date de prise en charge (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2018 (3)	Encours au 31/12/2018 actualisé (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	24 452	32 814	14 052	10 769	3 283
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 325	116 280	156 044	65 354	50 357	14 997
Article 3 de la loi n°99/65 du 15/07/1999	24 051	11 807	12 244	1 666	1 113	553
Total en mDT	353 642	152 539	201 103	81 072	62 239	18 833

4.3.8- Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants envers les entreprises publiques.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2018 :

Cadre légal	Total des entreprises publiques	Dont engagements des sociétés					
		Office des Céréales	STIR	TUNIS AIR	O.T.D	O.N.H	El Fouledh
Engagements au 31/12/2017	1 359 880	544 357	151 605	52 490	107 560	108 536	52 600
Engagements au 31/12/2018	1 765 383	904 044	150 410	38 247	113 223	56 528	58 684
Garanties de l'état au 31/12/2018	1 506 642	903 900	150 410	37 969	95 100	56 528	50 237
Agios et intérêts réservés au 31/12/2018	(14 034)	-	-	-	-	-	(8 446)
Classe au 31/12/2018	-	0	0	0	0	0	4
Provisions au 31/12/2018	-	-	-	-	-	-	-

4.4- Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'élève à 3.694 mDT au 31/12/2018 contre 4.929 mDT au 31/12/2017, soit une diminution de 1.235 mDT due essentiellement à la baisse des bons du Trésor sur titres de transaction détenus par la Banque qui sont passés de 2.380 mDT au 31/12/2017 à 1.740 au 31/12/2018.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	31/12/2017	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	31/12/2018
I- Titres de placement	2 861	1 125	18	(2 030)	1 974
1.1 Titres émis par les organismes publics	-	-	-	-	-
1.2 Titres émis par les entreprises liées	29	200	-	-	229
Valeurs brutes	29	200	-	-	229
Provisions	-	-	-	-	-
1.3 Titres émis par les entreprises associées	2 364	1 014	18	(2 030)	1 367
Valeurs brutes	2 466	1 014	-	(2 030)	1 451
Provisions	(102)	-	18	-	(84)
1.4 Titres émis par les co-entreprises	-	-	-	-	-
1.5 Autres titres émis	468	(89)	-	-	378
Valeurs brutes	1 060	-	-	-	1 060
Provisions	(592)	(89)	-	-	(682)
II- Titres de transactions	2 068	-	(348)	-	1 720
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	2 068	-	(348)	-	1 720
Bons du trésor	2 380	-	(640)	-	1 740
Créances et dettes rattachées	(312)	-	292	-	(20)
2.2 Titres de transaction à revenu variable	-	-	-	-	-
Total net	4 929	1 125	(330)	(2 030)	3 694

- Le Portefeuille-titres commercial est composé de titres de placement et de titres de transaction.

- Les titres de placement sont composés de titres cotés et non cotés, à revenu variable.

- Les titres de transactions sont composé de bons du trésor cessibles, à revenu fixe.

- La plus-value latente sur les titres de placement est établie à 8 mDT au 31/12/2018.

4.5- Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 1.538.342 mDT au 31/12/2018 contre 1.407.309 mDT au 31/12/2017. Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	Titres de participation	Titres participatifs	Emprunts obligataires	Fonds Communs de Placement	Fonds gérés	Dettes des entreprises publiques	BTA d'investissement	Total au 31/12/2018
Valeur brute au 31/12/2018	184 946	35 000	185 346	37 520	195 987	65 477	871 956	1 576 232
Valeur au 1er janvier	182 209	-	218 434	26 300	140 230	76 370	782 022	1 425 565
Acquisitions / souscriptions	2 354	35 000	12 000	28 220	60 000	-	196 879	334 453
Cessions / Remboursement	(1 647)	-	(45 088)	(17 000)	(4 243)	(10 893)	(106 945)	(185 816)
Reclassements	2 030	-	-	-	-	-	-	2 030
Créances rattachées	31	-	7 259	-	11 381	15	32 778	51 464
Provisions au 31 décembre 2018	(47 208)	-	-	(3 103)	(39 043)	-	-	(89 354)
Provisions au 1er janvier	(34 514)	-	-	(816)	(30 779)	-	-	(66 109)
Dotations	(12 807)	-	-	(2 287)	(10 616)	-	-	(25 710)
Reprises	113	-	-	-	2 352	-	-	2 465
Valeur nette au 31/12/2018	137 769	35 000	192 605	34 417	168 325	65 492	904 734	1 538 342
Valeur brute au 31/12/2017	182 209	-	218 434	26 300	140 230	76 370	782 022	1 425 565
Créances rattachées	143	-	8 111	-	8 265	15	31 319	47 853
Provisions au 31/12/2017	(34 514)	-	-	(816)	(30 779)	-	-	(66 109)
Valeur nette au 31/12/2017	147 838	-	226 545	25 484	117 716	76 385	813 341	1 407 309

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Titres cotés	83 740	82 778	962	1,2%
Titres non cotés	98 936	97 936	1 000	1,0%
Titres OPCVM	2 270	1 495	775	51,8%
Total	184 946	182 209	2 737	1,5%

Le portefeuille titres d'investissement comporte, principalement, les titres de participation qui se détaillent au 31/12/2018 comme suit :

Titres	% de participation	Valeur brute au 31/12/2017	Acquisitions / Reclassement	Cessions	Valeur brute au 31/12/2018	Provisions	Valeur nette au 31/12/2018
SICAF Participations	99,99%	500	-	-	500	-	500
BNA Capitaux	99,00%	4 950	-	-	4 950	-	4 950
SOFINREC	97,82%	13 475	-	-	13 475	-	13 475
SICAR INVEST	59,80%	6 616	-	-	6 616	-	6 616
SOVM SICAF	62,86%	2 461	-	-	2 461	-	2 461
SOJET SUD	42,96%	9 826	-	-	9 826	-	9 826
SIMPAR	30,30%	1 530	-	-	1 530	-	1 530
Tunisie Informatique Services	30,00%	75	-	-	75	-	75
AGROSERVICES	29,85%	60	-	-	60	-	60
LES ŒILLETES	29,39%	265	-	-	265	-	265
SICAV BNA	25,97%	509	-	-	509	-	509
SOGEST	20,00%	4	-	-	4	-	4
ESSOUKNA	0,04%	1	-	-	1	-	1
Placement Obligataire SICAV	0,03%	986	1 354	(579)	1 762	-	1 762
SIVIA	0,00%	-	-	-	-	-	-
SPI MADINA	0,00%	-	-	-	-	-	-
Parts dans les entreprises liées		41 258	1 354	(579)	42 034	-	42 034
GENERALE DES VENTES	50,00%	2 000	-	-	2 000	(1 485)	515
SODINO	24,75%	9 418	-	-	9 418	(4 154)	5 264
CAP Bank	23,82%	2 470	-	-	2 470	(268)	2 202
AMI	25,90%	29 796	1 185	-	30 981	(13 998)	16 983
TUNIS-RE	18,27%	26 693	845	-	27 538	-	27 538
Parts dans les entreprises associées & co-entreprises		70 377	2 030	-	72 407	(19 905)	52 502
SIDCO	18,96%	3 055	-	-	3 055	(1 521)	1 534
SODIS SICAR	18,63%	5 681	-	-	5 681	(1 945)	3 736
MAISON DU BANQUIER	18,22%	1 542	-	-	1 542	(786)	756
SOJEK	17,60%	1 098	-	-	1 098	(445)	653
INTER-BANK SERVICES	16,89%	726	-	-	726	-	726
STBG	15,76%	3 104	-	-	3 104	-	3 104
POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERT	15,00%	2 250	-	-	2 250	(115)	2 135
UNIFACTOR	12,50%	1 875	-	-	1 875	-	1 875
SIBTEL	12,41%	491	-	-	491	-	491
TAPARURA	11,11%	250	-	-	250	-	250
AIR LIQUIDE TUNISIE	11,43%	10 656	-	-	10 656	-	10 656
S.T.I TANIT	10,90%	6 704	-	-	6 704	(6 480)	224
MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	-	280	-	280
SFBT	0,79%	1 889	-	(1 068)	821	-	821
A.T.LEASE	10,00%	3 800	-	-	3 800	-	3 800
PÔLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR	10,00%	3 000	1 000	-	4 000	-	4 000
T.D.A	10,00%	400	-	-	400	(400)	-
SOTUGAR	8,33%	250	-	-	250	-	250
ELBENE INDUSTRIE	7,73%	7 560	-	-	7 560	(5 319)	2 241
SODICAB	7,69%	300	-	-	300	(184)	116
SPT MED V	7,17%	2 253	-	-	2 253	-	2 253
IMPRIMERIES REUNIES	6,62%	60	-	-	60	(60)	-
ENTREPOTS FRIGOFRIQUES DU SAHEL	6,56%	58	-	-	58	(33)	25
SEM	6,30%	25	-	-	25	(25)	-
TUNISIE TRADENET	5,00%	100	-	-	100	-	100
TUNIS CENTER	5,00%	500	-	-	500	-	500
CDC DEVELOPPEMENT	5,00%	100	-	-	100	(10)	90
TUNISAVIA	4,08%	30	-	-	30	-	30
COTUNACE	4,05%	582	-	-	582	-	582
CITECH SIDI BOUZID	4,00%	200	-	-	200	(26)	174

SODESIB	4,00%	200	-	-	200	(16)	184
SOTULUB	3,68%	215	-	-	215	-	215
LE RIBAT	2,82%	200	-	-	200	(200)	-
STAR	2,19%	484	-	-	484	-	484
LE GOLF DES OASIS	1,96%	100	-	-	100	(100)	-
STS	1,94%	62	-	-	62	-	62
SIMAC	1,43%	5	-	-	5	-	5
COTUSAL	1,28%	157	-	-	157	-	157
EL MANSOUR TABARKA	1,09%	172	-	-	172	(172)	-
ZONE FRANCHE ZARZIS	1,00%	60	-	-	60	-	60
FOIRE INTER DE TUNIS	0,44%	44	-	-	44	-	44
CTN	0,26%	100	-	-	100	-	100
BTE	0,11%	99	-	-	99	(44)	55
TUNISIE AUTOROUTES	0,05%	434	-	-	434	(121)	313
STB	0,02%	208	-	-	208	(87)	121
CIOK	0,00%	120	-	-	120	(120)	-
SWIFT	0,00%	1	-	-	1	(1)	-
Autres titres de participation		61 480	1 000	(1 068)	61 412	(18 210)	43 202
SMVDA AZIZIA	0,00%	1 075	-	-	1 075	(1 075)	-
HAMMEMET SUD	10,00%	100	-	-	100	(100)	-
LAINO	3,19%	96	-	-	96	(96)	-
BATAM	2,76%	1 066	-	-	1 066	(1 066)	-
SPEI	14,80%	15	-	-	15	(15)	-
LIAL DU CENTRE	20,00%	15	-	-	15	(15)	-
EVOLUTION ECONOMIQUE	5,21%	37	-	-	37	(37)	-
SMVDA RAHMANIA	0,00%	238	-	-	238	(238)	-
SODAL	69,01%	1 447	-	-	1 447	(1 447)	-
STIA	49,99%	5 005	-	-	5 005	(5 005)	-
Sociétés en liquidation		9 094	-	-	9 094	(9 094)	-
Total général		182 209	4 384	(1 647)	184 946	(47 208)	137 738

Les résultats et les capitaux propres des filiales se présentent comme suit :

Filiales	Sièges sociaux	Capitaux propres	Résultat 2018
SICAF Participations	5, rue de Syrie Tunis	1 132	43
BNA Capitaux	Complexe le banquier, avenue Tahar Hadded les berges du lac	14 891	501
SOFINREC	Rue de l'île de Rhodes-Immeuble l'ATRIUM-Br n°14 Les berges du Lac II 1053 Tunis	16 475	1 141
SICAR INVEST	16, rue de Syrie imm EPI center 12 eme étage 1002 Tunis	15 392	1 658
SOIVM SICAF	Complexe le banquier, avenue Tahar Hadded les berges du lac	6 201	580
SODET SUD	Résidence l'Etoile du Nord Bloc A-6E-BA31-Centre Urbain Nord	8 291	(795)
SIMPAR	14, rue Masmouda Mutuelleville	40 610	(865)
Tunisie Informatique Services	6, place Mohamed Kurd Ali EL Omrane	917	231
AGROSERVICES	4, rue Hassen Ibn Noomane BP 152-1002-Tunis	1 524	(19)
LES ŒILLETS	46, Rue Tarek Ibn Zied Mutuelleville - 1082 Tunis	573	(1 111)
SICAV BNA	5 Rue de Syrie 1002 Tunis	2 716	38
SOGEST	44 avenue Hedi Noura Ennasr	558	(499)
ESSOUKNA	46, rue Tarak Ibn Zied Mutuelle ville 1082 Tunis	34 445	951
Placement Obligataire SICAV	5 Rue de Syrie 1002 Tunis	272 812	13 819
SIVIA	51 Av Hédi Noura Résidence Ryma 2037 Ennasr II TUNIS	14 413	(1 248)
SPI MADINA	36 Boulevard Hedi Noura ENNASR II 2037	4 210	(1 169)
ZIED SARL	46, rue Trak Ibn Zied Mutuelle ville 1082 Tunis	1 431	153

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 31/12/2018 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins-values / cession actions propres	Encours brut au 31/12/2018	Provisions	Encours net au 31/12/2018
Fonds géré 1	1997	4 500	130	-	1 410	(1 378)	32
Fonds géré 2	1997	2 057	-	-	904	(538)	366
Fonds géré 3	1998	5 550	-	-	353	(30)	323
Fonds géré 4	1999	7 350	15	-	4 437	(4 054)	383
Fonds géré 5	2000	7 000	236	-	3 054	(2 611)	443
Fonds géré 6	2001	7 000	50	-	2 557	(1 744)	813
Fonds géré 7	2002	5 000	-	-	2 603	(1 237)	1 366
Fonds géré 8	2003	3 500	233	-	1 853	(876)	977
Fonds géré 9	2005	1 500	50	-	1 005	(410)	595
Fonds géré 10	2006	5 000	880	-	2 037	(1 832)	205
Fonds géré 11	2007	2 500	175	-	869	(667)	202
Fonds géré 12	2008	8 500	13	-	7 966	(3 605)	4 361
Fonds géré 13	2009	20 000	890	-	19 110	(7 475)	11 635
Fonds géré 14	2010	15 000	271	-	14 729	(1 753)	12 976
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500	-	-	1 500	(493)	1 007
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	-	-	450	(450)	-
FDS DEV IRADA ELkef	2010	450	-	-	450	(450)	-
Fonds géré 15	2011	10 000	1 300	-	8 700	(1 525)	7 175
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500	-	-	2 500	(328)	2 172
Fonds géré 16	2012	8 400	-	-	8 400	(653)	7 747
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600	-	-	5 600	(228)	5 372
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000	-	-	6 000	(790)	5 210
Fonds géré 18	2014	6 000	-	-	6 000	(52)	5 948
Fonds géré 19	2015	7 000	-	-	7 000	(603)	6 397
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000	-	-	4 000	-	4 000
Fonds géré SIP SICAR 6	2015	9 000	-	-	9 000	(4 571)	4 429
Fonds géré 20	2016	2 000	-	-	2 000	(200)	1 800
Fonds géré 21	2016	3 000	-	-	3 000	-	3 000
Fonds géré 20 BIS	2016	8 500	-	-	8 500	(490)	8 010
Fonds géré 22	2017	20 000	-	-	20 000	-	20 000
Fonds géré 22 BIS	2017	20 000	-	-	20 000	-	20 000
Fonds géré 22 TER	2017	20 000	-	-	20 000	-	20 000
Total (net de provisions)		228 857	4 243	-	195 987	(39 043)	156 944
Créances rattachées							11 381
Total (net de provisions y compris créances rattachées)		228 857	4 243	-	195 987	(39 043)	168 325

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 31/12/2018 à 39.043 mDT, soit une variation nette de 8.264 mDT par rapport au 31/12/2017, et ce suite à la constatation au cours de l'année 2018, de dotations complémentaires pour un montant de 10.616 mDT et de reprises pour un montant de 2.352 mDT.

4.6- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2018, une valeur brute de 231.655 mDT et des amortissements et des provisions de 116.751 mDT soit une valeur nette de 114.904 mDT contre 97.068 mDT au 31/12/2017, ce qui représente environ 1,00% du total des actifs de la banque.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit:

	Valeur au 31/12/2017	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Reclassement	Valeur au 31/12/2018
Immobilisations incorporelles	21 680	4 530	-	-	26 210
Logiciels	21 680	4 530	-	-	26 210
Amortissements	(15 000)	(3 491)	-	-	(18 491)
Logiciels	(15 000)	(3 491)	-	-	(18 491)
Total net (1)	6 680	1 039	-	-	7 719
Immobilisations corporelles	183 022	22 423	-	-	205 445
Terrains	2 613	1 139	-	2 601	6 353
Constructions	86 047	-	-	(566)	85 481
Agencements, aménagements et installations	31 450	4 523	-	-	35 973
Matériel de transport	2 530	-	-	-	2 530
MMB et Matériel Informatique	44 763	9 591	-	-	54 354
Immobilisations en cours	10 986	4 710	-	(2 035)	13 661
Mobiliers et matériel de bureau en stocks	469	642	-	-	1 111
Avances sur achats mobiliers et matériel de bureau	151	1 272	-	-	1 423
Dépenses nouvelles agences	201	546	-	-	747
Immobilisations en dation	3 812	-	-	-	3 812
Amortissements	(92 297)	(5 626)	-	-	(97 923)
Constructions	(27 915)	(1 444)	-	-	(29 359)
Agencements, aménagements et installations	(25 204)	(1 251)	-	-	(26 455)
Matériel de transport	(2 075)	(187)	-	-	(2 262)
Mobiliers et matériel de bureau	(37 103)	(2 744)	-	-	(39 847)
Dépréciations	(337)	-	-	-	(337)
Immobilisations en dation	(337)	-	-	-	(337)
Total net (2)	90 388	16 797	-	-	107 185
Total général (1)+(2)	97 068	17 836	-	-	114 904

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2018 :

Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
----------	-------------	---------------------	--------------	------------------------	-----------

Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 737	(337)	(337)
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	639	690	51	-
Total		3 812			(337)

Ces biens sont acquis par la BNA, dans le cadre d'une opération de dation en paiement, suite à des jugements exécutés à l'encontre de certaines relations contentieuses et représentant des garanties hypothécaires reçues. Ces immobilisations sont hors exploitation et destinées à être vendues.

4.7- Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 211.748 mDT au 31/12/2018 contre 153.839 mDT au 31/12/2017. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	113 775	65 029	48 746	75,0%
Débiteurs divers	33 697	16 401	17 296	105,5%
Compte Ministère de la Défense	855	855	-	-
Etat, impôts & taxes	19 426	7 143	12 283	172,0%
Impôts exigibles - Actif	5 887	1 957	3 930	200,8%
Commissions de gestion à percevoir	13 246	10 340	2 906	28,1%
Ajustements devises actifs	4 447	5 488	(1 041)	(19,0%)
Billets de banque détériorés & déficits de caisse	2 026	1 699	327	19,2%
Charges payées d'avance	592	518	74	14,3%
Comptes d'attente actifs	161	147	14	9,5%
Comptes de régularisation	17 708	10 659	7 049	66,1%
Comptes monétiques	3 127	644	2 483	385,6%
Consommations chefs d'agences & directeurs	11	11	-	-
Comptes liés à la compensation actifs	25 021	26 312	(1 291)	(4,9%)
Affaires litigieuses & remises égarées	19 614	17 506	2 108	12,0%
Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation	1 271	1 085	186	17,1%
Produits à recevoir	198	269	(71)	(26,4%)
Ecart / VO MMB & Coffre-Fort	(948)	(948)	-	-
Ecart / Amortissement MMB & Coffre-Fort	1 312	1 312	-	-
Provisions pour dépréciation d'autres actifs d'exploitation	(33 876)	(36 369)	2 493	6,9%
Autres	97 973	88 810	9 163	10,3%
Comptes d'attentes agricoles	61	61	-	-
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	(61)	-	-
Prêts au personnel	43 857	36 113	7 744	21,4%
Stock cartes de retrait	730	301	429	142,5%
Dotations timbres postes	264	147	117	79,6%
Dotations timbres fiscaux	13	9	4	44,4%
Dotations timbres spéciaux de voyage	39	116	(77)	(66,4%)
Dépôts et cautionnements	272	261	11	4,2%
Prêts ETAT/BNA à recouvrer	79 111	80 958	(1 847)	(2,3%)
Prêts ETAT/BNA recouverts	(33 959)	(35 373)	1 414	4,0%
Autres comptes d'actif	7 646	6 278	1 368	21,8%
Total Net	211 748	153 839	57 909	37,6%

4.7.1- Comptes liés à la compensation

Au 31 décembre 2018, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 25.021 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé créditeur de 95.632 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

4.7.2- Provisions sur risques divers / autres actifs

L'évolution des provisions pour risques divers sur autres actifs se détaille ainsi :

	31/12/2017	Dotation	Reprise	Reclassement	31/12/2018
Provisions pour dépréciation d'autres actifs d'exploitation	(36 369)	(6 826)	9 319	-	(33 876)
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	-	-	-	(61)
Total des provisions	(36 430)	(6 826)	9 319	-	(33 937)

4.8- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche un solde de 1.360.596 mDT au 31/12/2018 contre 803.589 mDT au 31/12/2017, enregistrant ainsi une augmentation de 557.007 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Utilisations auprès de la BCT en dinars	6	4	2	50,0%
Emprunts auprès de la BCT en dinars	1 358 000	803 000	555 000	69,1%
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	2 590	585	2 005	342,7%
Total	1 360 596	803 589	557 007	69,3%

4.9- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste affiche 221.350 mDT au 31/12/2018 contre 395.643 mDT au 31/12/2017, enregistrant ainsi une diminution de 174.293 mDT qui résulte de la baisse des emprunts sur le marché monétaire en devises compensée en partie par une hausse du solde des comptes à vue. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	214 805	392 620	(177 815)	(45,3%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	6 545	3 023	3 522	116,5%
Total	221 350	395 643	(174 293)	(44,1%)

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Comptes à vue	12 969	9 487	3 482	36,7%
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	93 300	91 300	2 000	2,2%
Emprunts sur le marché monétaire en devises	114 829	293 978	(179 149)	(60,9%)
Intérêts à payer	252	878	(626)	(71,3%)
Total	221 350	395 643	(174 293)	(44,1%)

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	12 969	-	-	-	12 969
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	93 300	-	-	-	93 300
Emprunts sur le marché monétaire en devises	46 463	68 366	-	-	114 829
Intérêts à payer	252	-	-	-	252
Total	152 984	68 366	-	-	221 350

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Comptes à vue	-	-	-	12 969	12 969
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	-	-	-	93 300	93 300
Emprunts sur le marché monétaire en devises	-	-	-	114 829	114 829
Intérêts à payer	-	-	-	252	252
Total	-	-	-	221 350	221 350

4.10- Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 7.799.985 mDT au 31/12/2018 contre 7.634.060 mDT au 31/12/2017, enregistrant ainsi une augmentation de 165.925 mDT, soit un taux d'accroissement de 2,2%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Dépôts en dinars	6 897 255	6 916 620	(19 365)	(0,3%)
Dépôts à vue en dinars	1 605 313	1 696 861	(91 548)	(5,4%)
Dépôts d'épargne en dinars	2 645 058	2 448 489	196 569	8,0%
Bons de caisse en dinars	64 874	68 567	(3 693)	(5,4%)
Comptes à terme en dinars	215 936	215 880	56	0,0%
Comptes spéciaux de placement en dinars	1 770 777	1 813 492	(42 715)	(2,4%)
Certificats de dépôt en dinars	408 000	461 000	(53 000)	(11,5%)
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	187 297	212 331	(25 034)	(11,8%)
Dépôts en devises	859 798	670 272	189 526	28,3%
Dépôts à vue en devises	579 657	346 639	233 018	67,2%
Bons de caisse en devises	11 646	10 900	746	6,8%
Comptes à terme en devises	49 669	47 161	2 508	5,3%
Comptes de placement en devises	194 725	250 370	(55 645)	(22,2%)
Autres sommes dues à la clientèle en devises	24 101	15 202	8 899	58,5%
Dettes rattachées	42 932	47 168	(4 236)	(9,0%)

Intérêts à payer sur dépôts à vue	4 378	2 740	1 638	59,8%
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	490	1 070	(580)	(54,2%)
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	28 103	22 307	5 796	26,0%
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	48 530	47 504	1 026	2,2%
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	(38 569)	(26 453)	(12 116)	(45,8%)
Total	7 799 985	7 634 060	165 925	2,2%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dépôts en dinars	4 438 300	827 599	1 205 972	425 384	-	6 897 255
Dépôts à vue en dinars	1 605 313	-	-	-	-	1 605 313
Dépôts d'épargne en dinars	2 645 058	-	-	-	-	2 645 058
Bons de caisse en dinars	180	17 984	27 231	19 479	-	64 874
Comptes à terme en dinars	452	76 687	92 029	46 769	-	215 937
Comptes spéciaux de placement en dinars	-	491 428	928 212	351 136	-	1 770 776
Certificats de dépôt en dinars	-	241 500	158 500	8 000	-	408 000
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	187 297	-	-	-	-	187 297
Dépôts en devises	603 758	173 795	69 654	12 591	-	859 798
Dépôts à vue en devises	579 657	-	-	-	-	579 657
Bons de caisse en devises	-	1 580	3 354	6 712	-	11 646
Comptes à terme en devises	-	21 016	23 336	5 317	-	49 669
Comptes de placement en devises	-	151 199	42 964	562	-	194 725
Autres sommes dues à la clientèle en devises	24 101	-	-	-	-	24 101
Dettes rattachées	-	42 932	-	-	-	42 932
Intérêts à payer sur dépôts à vue	-	4 378	-	-	-	4 378
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	-	490	-	-	-	490
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	-	28 103	-	-	-	28 103
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits	-	48 530	-	-	-	48 530
Intérêts d'avance sur Bons de Caisse & Compte de Placement	-	(38 569)	-	-	-	(38 569)
Total	5 042 058	1 044 326	1 275 626	437 975	-	7 799 985

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Dépôts en dinars	55 433	125 099	-	6 716 723	6 897 255
Dépôts en devises	-	-	-	859 796	859 796
Dettes rattachées	25	-	-	42 909	42 934
Total	55 458	125 099	-	7 619 428	7 799 985

4.11- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 624.767 mDT au 31/12/2018 contre 509.410 mDT au 31/12/2017. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Emprunts matérialisés	304 727	221 131	83 596	37,8%
Emprunts obligataires	296 849	216 312	80 537	37,2%
Intérêts à payer emprunts obligataires	7 878	4 819	3 059	63,5%
Autres fonds empruntés	9 776	-	9 776	-
Pension livrée autre que bancaire	9 600	-	9 600	-
Intérêts à payer sur titres cédés en pension livrée	176	-	176	-
Ressources spéciales (*)	310 264	288 279	21 985	7,6%
Ressources extérieures	119 427	117 000	2 427	2,1%
Ressources budgétaires	228 614	203 977	24 637	12,1%
Ecart de conversion sur emprunts	(38 451)	(33 962)	(4 489)	(13,2%)
Intérêts à payer sur ressources spéciales	674	1 264	(590)	(46,7%)
Total	624 767	509 410	115 357	22,6%

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

(*) Il est à noter que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur les ressources extérieures. En effet, les crédits sur ressources spéciales ne sont débloqués aux clients qu'après l'obtention de l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant et le décaissement desdites ressources.

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	392	-	48 527	222 498	33 310	304 727
Emprunts obligataires	392	-	40 649	222 498	33 310	296 849
Intérêts à payer emprunts obligataires	-	-	7 878	-	-	7 878
Autres fonds empruntés	-	-	9 776	-	-	9 776
Pension livrée autre que bancaire	-	-	9 600	-	-	9 600
Intérêts à payer sur titres cédés en pension livrée	-	-	176	-	-	176
Ressources spéciales	228 614	1 426	10 691	41 505	28 028	310 264
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	752	10 691	41 505	28 028	80 976
Ressources budgétaires	228 614	-	-	-	-	228 614
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	674	-	-	-	674
Total	229 006	1 426	68 994	264 003	61 338	624 767

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Emprunts matérialisés	28 949	26 441	-	249 337	304 727
Emprunts obligataires	28 139	25 999	-	242 711	296 849
Intérêts à payer emprunts obligataires	810	442	-	6 626	7 878
Autres fonds empruntés	-	-	-	9 776	9 776
Pension livrée autre que bancaire	-	-	-	9 600	9 600
Intérêts à payer sur titres cédés en pension livrée	-	-	-	176	176
Ressources spéciales	-	-	-	310 264	310 264
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	-	-	80 977	80 977
Ressources budgétaires	-	-	-	228 614	228 614
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	-	-	673	673
Total	28 949	26 441	-	569 377	624 767

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2018 se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018
Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 443
Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	1 473
Total	10 916

Notons, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

4.12- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 379.510 mDT au 31/12/2018 contre 370.963 mDT au 31/12/2017, enregistrant ainsi une augmentation de 8.548 mDT. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Etat, impôts et taxes	32 198	21 705	10 493	48,3%
Impôts sur les sociétés	39 289	30 960	8 329	26,9%
Contribution exceptionnelle	5 037	4 423	614	13,9%
Organismes sociaux	46 047	39 635	6 412	16,2%
Comptes d'ajustement devises passifs	20 943	11 820	9 123	77,2%
Provisions pour risques divers (Comptes d'ajustement devises)	194	477	(283)	(59,3%)
SWAPS devises	(6 411)	(10 801)	4 390	40,6%
Congés à payer	12 315	10 660	1 655	15,5%
Produits perçus d'avance	7 043	7 861	(818)	(10,4%)
Excédents de caisse	3 629	5 483	(1 854)	(33,8%)
Charges sur emprunts	53	53	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	1 165	5 473	(4 308)	(78,7%)
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	30	415	(385)	(92,8%)
Comptes liés à la compensation passifs	95 632	95 258	374	0,4%
Comptes de régularisation	18 138	27 290	(9 152)	(33,5%)
Comptes Etatiques créditeurs	44 214	46 344	(2 130)	(4,6%)
Créditeur divers	24 925	16 826	8 099	48,1%
Fournisseurs d'immobilisations	8 146	7 975	171	2,1%
Provisions pour passifs et charges	26 923	49 106	(22 183)	(45,2%)
<i>Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (*)</i>	8 653	8 363	290	3,5%
<i>Provisions pour risque fiscal et social</i>	-	15 442	(15 442)	(100,0%)
<i>Provisions pour pénalités BCT</i>	1 244	1 681	(437)	(26,0%)
<i>Provisions pour suspens Inter-Siège T24h</i>	855	942	(87)	(9,2%)
<i>Provisions sur engagement par signature</i>	16 171	22 678	(6 507)	(28,7%)
Total	379 510	370 963	8 548	2,3%

(*) En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Établissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2018 s'élève à 8.653 mDT contre 8 363 mDT au 31/12/2017.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires	:	4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
- Taux d'actualisation financière	:	8%
- Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%
- Espérance de vie	:	74,3 ans
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	:	Variant entre 674 et 694 DT
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (personnel actif)	:	580 DT

4.13- Capitaux propres

Les capitaux propres bruts ont totalisé 1.152.077 mDT au 31/12/2018 contre 976.029 mDT au 31/12/2017. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2017	Affectation du résultat 2017	Cession actions propres	Augmentation du Capital	Distribution de dividendes	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31/12/2018
Capital social	160 000	-	-	16 000	-	-	-	176 000
Dotation de l'État	133 000	-	-	-	-	-	-	133 000
Réserves légales	16 000	-	-	-	-	-	-	16 000
Réserves extraordinaires	205 385	131 100	145	(16 000)	-	-	-	320 630
Réserves à régime spécial	17 802	-	-	-	-	-	-	17 802
Réinvestissements exonérés	150 791	67 000	-	-	-	-	-	217 791
Actions propres (*)	(1 372)	-	1 372	-	-	-	-	-
Primes d'émission et de fusion	55 077	-	-	-	-	-	-	55 077
Réserves pour fonds social	40 739	500	-	-	-	-	(925)	40 314
Résultats reportés	16	(9)	-	-	-	-	-	7
Résultat net de l'exercice	198 591	(198 591)	-	-	-	175 456	-	175 456
Total	976 029	-	1 517	-	-	175 456	(925)	1 152 077

(*) La revente des actions propres détenues par la BNA n'a pas eu d'impact significatif sur le cours boursier des titres.

La ventilation des Réserves pour Fonds Social se présente comme suit :

Rubrique	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Prêts Faps CT Exceptionnels	559	75
Prêts Faps Soins	342	405
Prêts Faps MT Mariage	86	16
Prêts Faps MT Voiture	676	365
Credit FAPS LT	23 461	21 004
Liquidité	15 190	18 874
Réserve pour Fonds Social	40 314	40 739

4.13.1- Dotation de l'État de 133.000 mDT

En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité.

Cette dotation est assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160 mDT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003. (Voir note 5-1-2).

Les indicateurs du rétablissement de l'équilibre financiers de la banque (cumulativement) sont :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

Les créances transférées dans le cadre des conventions 133 et 160 ne sont pas prises en compte lors du calcul de ces indicateurs.

4.13.2- Bénéfice par action

	31/12/2018	31/12/2017 Ajusté	31/12/2017 Publié	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en mDT)	175 456	198 591	198 591	(23 135)	(11,6%)
Nombre d'actions ordinaires	35 200 000	35 200 000	32 000 000	-	-
Nombre d'actions propres	-	93 359	84 872	(93 359)	(100,0%)
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	32 000 000	31 915 128	31 915 128	84 872	0,3%
Augmentation de capital	3 200 000	-	-	-	-
Actions gratuites	3 200 000	-	-	-	-
Date d'augmentation	25/05/2018	-	-	-	-
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	35 200 000	35 106 641	31 915 128	93 359	0,3%
Nombre d'actions moyen pondéré	35 200 000	35 106 641	31 915 128	93 359	0,3%
Bénéfices revenant aux actions propres	-	527	527	(527)	(100,0%)
Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)	4,985	5,657	6,222	(0,672)	(11,9%)

5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1- Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1.311.015 mDT au 31/12/2018 contre 996.111 mDT au 31/12/2017. il se décompose comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
a- En faveur d'établissements bancaires	339 305	125 221	214 084	171,0%
Contre garanties	258 000	37 000	221 000	597,3%
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	81 305	83 221	(1 916)	(2,3%)
Cessions de créances	-	5 000	(5 000)	(100,0%)
b- En faveur de la clientèle	811 710	710 890	100 820	14,2%
Débiteurs par avals et acceptations	43 502	59 747	(16 245)	(27,2%)
Débiteurs par lettres de garanties	147 009	82 420	64 589	78,4%
Débiteurs par obligations cautionnées	30 854	27 275	3 579	13,1%
Débiteurs par cautions fiscales	52 963	54 109	(1 146)	(2,1%)
Débiteurs par cautions sur marchés publics	522 731	471 550	51 181	10,9%
Avals billets de trésorerie	14 050	15 300	(1 250)	(8,2%)
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	601	489	112	22,9%
c- En faveur de l'État	160 000	160 000	-	-
Créances budgétaires transférées par l'Etat	160 000	160 000	-	-
Total	1 311 015	996 111	314 904	31,6%

La ventilation des cautions, avals et autres garanties données par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
a- En faveur d'établissements bancaires	-	-	-	339 305	339 305
Contre garanties	-	-	-	258 000	258 000
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	-	-	-	81 305	81 305
b- En faveur de la clientèle	12 278	-	-	799 432	811 710
Débiteurs par avals et acceptations	-	-	-	43 502	43 502
Débiteurs par lettres de garanties	-	-	-	147 009	147 009
Débiteurs par obligations cautionnées	-	-	-	30 854	30 854
Débiteurs par cautions fiscales	-	-	-	52 963	52 963
Débiteurs par cautions sur marchés publics	12 278	-	-	510 453	522 731
Avals billets de trésorerie	-	-	-	14 050	14 050
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	-	-	-	601	601
c- En faveur de l'État	-	-	-	160 000	160 000
Créances budgétaires transférées par l'Etat (*)	-	-	-	160 000	160 000
Cautions, avals et autres garanties données	12 278	-	-	1 298 737	1 311 015

(*) En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'État et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'État des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

5.2- Crédits documentaires

Les crédits documentaires ont totalisé 699.462 mDT au 31/12/2018 contre 564.432mDT au 31/12/2017. La ventilation des crédits documentaires par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
Débiteurs par accréditifs export devises	137	-	-	555 787	555 924
Débiteurs par accréditifs import devises	-	-	-	143 538	143 538
Total	137	-	-	699 325	699 462

5.3- Actifs donnés en Garantie

Le refinancement auprès de la Banque centrale de Tunisie s'établit à 1.437.600 mDT au 31/12/2018 contre 803.000 mDT au 31/12/2017. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Titres de créances	869 750	481 000	388 750	80,8%
Bons du trésor	488 350	223 000	265 350	119,0%
Emprunt obligataire 2014	79 500	99 000	(19 500)	(19,7%)
Total	1 437 600	803 000	634 600	79,0%

5.4- Engagements de financement donnés

Cette rubrique comporte les crédits notifiés aux clients mais non encore débloqués. Elle se détaille comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	8 629	10 953	(2 324)	(21,2%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	8 629	10 953	(2 324)	(21,2%)
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	265 793	331 839	(66 046)	(19,9%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	265 793	331 839	(66 046)	(19,9%)
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	134 830	163 825	(28 995)	(17,7%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	134 830	163 825	(28 995)	(17,7%)
Total	409 252	506 617	(97 365)	(19,2%)

La ventilation des engagements de financements donnés selon la nature de la relation se présente comme suit

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	-	-	-	8 629	8 629
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	8 629	8 629
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	8 475	-	-	257 318	265 793
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	8 475	-	-	257 318	265 793
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	-	-	-	134 830	134 830
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	134 830	134 830
Total	8 475	-	-	400 777	409 252

5.5- Engagements sur titres

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré 2018 (1)-(2)	Montant non libéré 2017
SODIS SICAR	3 328	2 496	832	832
FCPR INTECH	4 000	2 000	2 000	2 000
MFC POLE	2 000	2 000	-	1 000
Total	9 328	6 496	2 832	3 832

5.6- Garanties reçues

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2018 des éléments suivants:

	Actifs courants	Actifs classés	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Garanties reçues des banques	165 000	-	165 000	145 000	20 000	13,8%
Garanties reçues de l'État	1 531 265	358 730	1 889 995	1 330 026	559 969	42,1%
Fonds Budgétaires & Dotation	59 088	233 250	292 338	284 210	8 128	2,9%
SOTUGAR	13 768	21 465	35 233	31 550	3 683	11,7%
FNG	7 225	36 784	44 009	45 137	(1 128)	(2,5%)
FGIC	-	301	301	283	18	6,4%
FNE	-	468	468	412	56	13,6%
Garanties de l'État	1 451 184	66 462	1 517 646	968 434	549 212	56,7%
Garanties reçues de la clientèle	875 261	786 848	1 662 109	1 711 679	(49 570)	(2,9%)
Garanties Hypothécaires	632 335	763 929	1 396 264	1 467 274	(71 010)	(4,8%)
Garanties financières	242 926	22 919	265 845	244 405	21 440	8,8%
Total	2 571 527	1 145 577	3 717 104	3 186 705	530 399	16,6%

5.7- Engagements en devises

Les engagements donnés et reçus en devise arrêtés au 31/12/2018 se présentent comme suit:

31/12/2018 31/12/2017

Opérations de change au comptant non encore dénouées		
Devises vendues à livrer (comptant)	(40 509)	(30 213)
Dinars achetés à recevoir (comptant)	23 600	22 038
Devises achetées à recevoir (comptant)	21 496	20 384
Dinars vendues à livrer (comptant)	(3 990)	(11 913)
Opérations de change à terme non encore dénouées		
Devises vendues à livrer (à terme)	(26 704)	(13 851)
Dinars achetés à recevoir (à terme)	27 191	12 824
Devises achetées à recevoir (à terme)	20 948	43 957
Dinars vendues à livrer (à terme)	(18 328)	(40 601)
Opérations de SWAP		
Dinars à livrer (SWAP)	(285 949)	(172 393)
Devise à livrer (SWAP)	(24 631)	(9 756)
Devise à recevoir (SWAP)	315 779	191 713

La BNA ne fait pas d'opérations de change à terme à des fins spéculatives et ne détient pas de titres à livrer résultant d'opérations de vente de titres dont la livraison effective est différée.

6- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

6.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 850.802 mDT au 31/12/2018 contre 627.052 mDT au 31/12/2017, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 35,7%. Ils s'analysent comme suit :

	2018	2017	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	9 311	7 017	2 294	32,7%
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	3 428	3 455	(27)	(0,8%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	1 173	233	940	403,4%
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	4 341	3 266	1 075	32,9%
Gains / Report sur opérations de SWAP	369	63	306	485,7%
Opérations avec la clientèle	815 301	595 404	219 897	36,9%
Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	168 149	128 777	39 372	30,6%
Intérêts sur crédits à la clientèle	647 152	466 627	180 525	38,7%
Autres intérêts et revenus assimilés	26 190	24 631	1 559	6,3%
Total	850 802	627 052	223 750	35,7%

6.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par la banque ont totalisé 110.272 mDT au 31/12/2018 contre 87.556 mDT au 31/12/2017. Elles se décomposent comme suit :

	2018	2017	Variation	%
Commissions en produits sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	62 735	47 631	15 104	31,7%
Commissions en produits sur opérations monétiques	5 864	4 655	1 209	26,0%
Commissions en produits sur opérations de change	947	812	135	16,6%
Commissions en produits sur opérations de commerce extérieur	3 149	2 869	280	9,8%

Commissions en produits sur location de coffres forts	20	34	(14)	(41,2%)
Commissions en produits d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	17 944	15 317	2 627	17,2%
Commissions en produits de gestion des fonds budgétaires & ressources extérieurs	2 464	2 137	327	15,3%
Commissions en produits sur avals billets de trésorerie	241	219	22	10,0%
Commissions en produits diverses	16 908	13 882	3 026	21,8%
Total	110 272	87 556	22 716	25,9%

6.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 27.246 mDT au 31/12/2018 contre 21.150 mDT au 31/12/2017 soit une augmentation de 6.096 mDT. Ils se détaillent comme suit:

	2018	2017	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	6 180	1 144	5 036	440,2%
Intérêts nets sur bons de trésor	6 180	1 144	5 036	440,2%
Gains (pertes) nets sur titres de placement	55	(205)	260	126,8%
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	132	91	41	45,1%
Pertes sur titres de placement	(6)	(5)	(1)	(20,0%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(89)	(301)	212	70,4%
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	18	10	8	80,0%
Gains nets sur opérations de change	21 011	20 211	800	4,0%
Résultat sur opérations de change	12 863	12 920	(57)	(0,4%)
Commissions sur change manuel	8 148	7 291	857	11,8%
Total	27 246	21 150	6 096	28,8%

6.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 86.698 mDT au 31/12/2018 contre 77.036 mDT au 31/12/2017, soit une augmentation de 12,5%. Ils se détaillent comme suit :

	2018	2017	Variation	Variation
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	59 332	49 291	10 041	20,4%
Revenus des titres de participation Entreprise liée	1 009	1 497	(488)	(32,6%)
Revenus des titres de participation Entreprise associée	1 778	1 778	-	-
Revenus des titres de participation Autres	3 973	7 210	(3 237)	(44,9%)
Revenus des obligations	13 767	14 919	(1 152)	(7,7%)
Revenus des fonds gérés	6 839	2 341	4 498	192,1%
Total	86 698	77 036	9 662	12,5%

6.5- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 518.398 mDT au 31/12/2018 contre 365.239 mDT au 31/12/2017, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 41,9%. Ils s'analysent comme suit :

	2018	2017	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(138 025)	(62 272)	(75 753)	(121,6%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(116 790)	(55 787)	(61 003)	(109,3%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	(2 673)	(2 128)	(545)	(25,6%)
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(80)	(55)	(25)	(45,5%)
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(18 482)	(4 302)	(14 180)	(329,6%)
Opérations avec la clientèle	(356 925)	(288 238)	(68 687)	(23,8%)
Intérêts sur comptes à vue	(24 172)	(13 599)	(10 573)	(77,7%)
Intérêts sur comptes d'épargne	(129 109)	(98 392)	(30 717)	(31,2%)
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(203 644)	(176 247)	(27 397)	(15,5%)
Charges sur emprunts et ressources spéciales	(22 904)	(14 381)	(8 523)	(59,3%)
Autres intérêts et charges assimilés	(544)	(348)	(196)	(56,3%)
Total	(518 398)	(365 239)	(153 159)	(41,9%)

6.6- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 82.773 mDT au 31/12/2018 contre 80.505 mDT au 31/12/2017, soit une diminution de 2.268 mDT. Il s'analyse comme suit :

	2018	2017	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements de la clientèle	(101 518)	(57 954)	(43 564)	(75,2%)
Dotations aux provisions pour créances douteuses individuelles	(76 583)	(78 138)	1 555	2,0%
Dotations aux provisions additionnelles	(61 318)	(76 510)	15 192	19,9%
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	(28 672)	(12 706)	(15 966)	(125,7%)
Reprises de provisions pour créances douteuses	50 647	112 449	(61 802)	(55,0%)
Reprise de provisions additionnelles	11 016	8 044	2 972	36,9%
Reprises provisions sur créances cédées à SOFINREC	90 395	122 557	(32 162)	(26,2%)
Créances cédées à SOFINREC et passées en perte	(106 006)	(133 842)	27 836	20,8%
Autres créances passées en pertes	(7 758)	(9 964)	2 206	22,1%
Sommes recouvrées au titre des créances passées en perte	18	58	(40)	(69,0%)
Reprises d'agios réservés sur créances cédées	20 236	10 098	10 138	100,4%
Reprises provisions sur engagements par signature	6 507	-	6 507	-
Dotation nette pour risques et charges	18 745	(22 551)	41 296	183,1%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(8 023)	(24 582)	16 559	67,4%
Reprises de provisions pour risques et charges	26 768	2 031	24 737	1218,0%
Total	(82 773)	(80 505)	(2 268)	(2,8%)

6.7- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste a totalisé un gain de 16.244 mDT au 31/12/2018 contre un gain de 90.470 mDT au 31/12/2017. Il se détaille comme suit:

	2018	2017	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(12 806)	(3 345)	(9 461)	(282,8%)
Dotations aux provisions pour fonds gérés	(10 616)	(5 013)	(5 603)	(111,8%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations dans les FCP	(2 286)	(198)	(2 088)	(1054,5%)
Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	113	1 116	(1 003)	(89,9%)
Reprises de provisions pour fonds gérés	2 352	2 004	348	17,4%
Plus-values de cession sur titres d'investissement	39 487	95 906	(56 419)	(58,8%)
Total	16 244	90 470	(74 226)	(82,0%)

Suivant l'autorisation du conseil d'administration du 19/02/2015 et de la CAREPP du 06/08/2015, la BNA a procédé courant l'exercice 2018 à la cession en bourse de 1.700.000 actions SFBT pour une valeur totale de 34.336 mDT. Cette opération a généré une plus-value de 33.268 mDT.

6.8- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 196.387 mDT au 31/12/2018 contre 179.347 mDT au 31/12/2017, soit une augmentation de 17.040 mDT. Ils se détaillent comme suit :

	2018	2017	Variation	%
Salaires	(133 458)	(124 004)	(9 454)	(7,6%)
Charges sociales et fiscales	(40 628)	(37 206)	(3 422)	(9,2%)
Autres charges du personnel	(12 602)	(9 295)	(3 307)	(35,6%)
Charges sur assurance IDR	(8 044)	(6 677)	(1 367)	(20,5%)
Charges sur assurance Epargne collective	(1 655)	(2 165)	510	23,6%
Total	(196 387)	(179 347)	(17 040)	(9,5%)

6.9- Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 60.536 mDT au 31/12/2018 contre 35.110 mDT au 31/12/2017, soit une augmentation de 72,4%. Elles se détaillent comme suit :

	2018	2017	Variation	%
Frais d'exploitation non bancaires	(57 411)	(31 757)	(25 654)	80,8%
Loyers et charges locatives	(2 191)	(2 450)	259	10,6%
Entretiens et réparations (confiés à des tiers)	(5 742)	(4 953)	(789)	(15,9%)
Primes d'assurances	(969)	(748)	(221)	(29,5%)
Impôts et taxes	(2 862)	(2 367)	(495)	(20,9%)
Fournitures de bureau	(1 522)	(1 868)	346	18,5%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(1 688)	(1 430)	(258)	(18,0%)
Missions et réceptions	(1 137)	(660)	(477)	(72,3%)
Dons et cotisations	(208)	(193)	(15)	(7,8%)
Jetons de présence	(405)	(349)	(56)	(16,0%)
Affranchissements, téléphone, Télégramme et Telex	(2 600)	(4 480)	1 880	42,0%
Travaux exécutés par des tiers	(3 116)	(2 054)	(1 062)	(51,7%)
Fournitures faites à la banque (électricité, eau et gaz)	(2 258)	(2 098)	(160)	(7,6%)
Frais de publicité	(2 552)	(2 379)	(173)	(7,3%)
Transports et déplacements	(3 997)	(3 589)	(408)	(11,4%)
Participation au budget de l'APTBEF	(314)	(288)	(26)	(9,0%)
Documentation centrale	(905)	(817)	(88)	(10,8%)
Frais de contrôle médical	(85)	(101)	16	15,8%
Frais de formation et d'inscription	(716)	(933)	217	23,3%
Contribution au fonds de garantie bancaire	(23 137)	-	(23 137)	-
Contribution sociale de solidarité	(1 007)	-	(1 007)	-
Autres charges d'exploitation bancaire	(3 125)	(3 353)	228	6,8%
Total	(60 536)	(35 110)	(25 426)	(72,4%)

6.10- Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Les soldes en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires présentent une perte de 7.233 mDT au 31/12/2018 contre une perte de 43 mDT au 31/12/2017. Ils se détaillent comme suit :

	2018	2017	Variation	%
Profits (pertes) exceptionnels(es) (*)	6 055	18	6 037	33538,9%
Pertes et profits sur opérations d'arbitrage rejets monétiques	(48)	58	(106)	(182,8%)
Déficits de caisse	(14)	(13)	(1)	(7,7%)
Redressement fiscal	(13 226)	(106)	(13 120)	(12377,4%)
Total	(7 233)	(43)	(7 190)	(16720,9%)

(*) Les profits exceptionnels comprennent l'apurement d'un passif non justifié et non régularisé et figurant dans les comptes de la banque depuis plus que 10 ans pour un montant de 7.081 mDT.

6.11- Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat se compose uniquement de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et ne tient pas compte des actifs et passifs d'impôt différé (non intégrés au bilan).

	2018
Résultat net	175 456
Réintégrations	269 006
Impôt sur les sociétés	35 259
Taxe conjoncturelle	4 030
Contribution solidarité sociale	1 007
Amendes et pénalités	1 662
Dons et subvention non déductibles	-
Charges diverses non déductibles	8 104
Timbres de voyage	-
Subvention amicale BNA	4 694
Provisions pour risques divers	8 023
Provisions pour titres de placement	89
Provisions pour dépréciation des titres de participation	12 806
Provisions pour dépréciation des titres fonds gérés	10 617
Provisions pour dépréciation des titres FCP	2 286
Provisions collectives sur créances non classées	28 672
Provisions pour créances douteuses	137 901
Perte sur titres de participation	-
Créances abandonnées	632
Pertes non déductibles	13 223
Déductions	41 939
Reprise de provisions pour risques et charges	26 767
Reprise de provisions additionnelles 2012 & antérieures	3 230
Reprise de provisions pour fonds gérés	2 214
Reprise de provisions pour dépréciation des titres	109
Produits non imposables	7 271
Reprise de provisions relatives à l'exercice 2017	887
Reprise de provisions initialement taxées	1 461
Résultat corrigé avant déduction de provisions	402 523
Provisions déductibles sur titres cotés (placement)	90
Provisions déductibles sur titres cotés (participation)	11 692
Provisions déductibles sur titres cotés (fonds gérés)	6 079
Provisions pour créances douteuses	137 901
Provisions collectives sur créances non classées	28 672
Résultat corrigé après déduction de provisions	218 089
Dividendes sur titres de participations	6 888
Dividendes et plus-values sur fonds gérés	3 192
Plus-values sur titres SFBT	33 268
Plus-values sur fonds gérés titres cotés en bourse	-
Résultat fiscal	174 741
Dégrèvements fiscaux	74 000
Résultat imposable	100 741
Impôt sur les sociétés	35 259
Contribution conjoncturelle	5 037

7- NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

7.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2018, un flux de trésorerie net négatif de 310.042 mDT s'expliquant principalement comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 450.514 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nettes des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 627.912 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 170.159 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créditeurs divers ont atteint 224.914 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 44.846 mDT.

7.2- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2018 un flux de trésorerie net négatif de 51.554 mDT s'expliquant comme suit :

- Les intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement de 84.548 mDT ;
- Les acquisitions nettes sur portefeuille investissement de 109.149 mDT ;
- Les acquisitions nettes des immobilisations de 26.953 mDT ;

7.3- Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2018, un flux de trésorerie net positif de 114.197 mDT provenant essentiellement de :

- L'émission d'emprunt pour le montant de 100.000 mDT ;
- Le remboursement d'emprunt pour le montant de 19.463 mDT ;
- Une augmentation des ressources spéciales pour le montant de 32.175 mDT ;
- Le versement de dividendes prescrits pour le montant de 32 mDT ;

7.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les Placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 1.207.947 mDT au 31/12/2018 contre aussi un solde négatif de 960.548 mDT au 31/12/2017. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2018:

	solde au 31/12/2018	solde au 31/12/2017	Variation	%
Liquidités en dinars tunisiens :	105 089	106 889	(1 800)	(1,7%)
- Avoirs en caisse en dinars	45 593	42 436	3 157	7,4%
- Avoirs auprès de la BCT en dinars	6 204	6 499	(295)	(4,5%)
- Avoirs en CCP	203	554	(351)	(63,4%)
- Mouvements IBS	10 739	10 730	9	0,1%
- Correspondants débiteurs en dinars	55 319	56 157	(838)	(1,5%)
- Correspondants créditeurs en dinars	(12 969)	(9 487)	(3 482)	(36,7%)
Liquidités en devises :	251 359	118 465	132 894	112,2%
- Caisse en devises	12 950	8 942	4 008	44,8%
- Avoirs à la BCT en devises	211 533	68 323	143 210	209,6%
- Correspondants débiteurs en devises	26 876	41 200	(14 324)	(34,8%)
Emprunts en dinars	(1 451 306)	(894 304)	(557 002)	(62,3%)
Emprunts en devises	(114 829)	(293 978)	179 149	60,9%
Placements inférieurs à 3 mois	1 740	2 380	(640)	(26,9%)
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2018	(1 207 947)	(960 548)	(247 399)	(25,8%)

8- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 06/03/2019 a décidé l'augmentation du capital social de la banque d'un montant de 144.000 mDT par l'émission de 28.160.000 actions nouvelles et l'attribution simultanée de 640.000 actions gratuites consécutivement à une incorporation de réserves. Cette augmentation portera le capital social de la banque de 176.000 mDT à 320.000 mDT.

9- Note sur les opérations avec les parties liées

1- La BNA a émis un emprunt obligataire subordonné en 2018 pour un montant global de 100 millions de dinars détaillé comme suit :

- 1.1- Un emprunt obligataire subordonné « BNA 2018-1 » émis avec recours à l'appel public à l'épargne d'un montant de 100 millions de dinars ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et /ou TMM + 2%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	7 ans dont deux années de grâce	8,50% et /ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

- 1.2- La BNA capitaux a été chargée de préparer le dossier administratif de l'emprunt obligataire subordonné émis en 2018, ainsi la BNA a constaté à ce titre en charge de l'exercice une commission de placement de 273 mDT hors taxes.
- 1.3- Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2018 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit à l'EO BNA sub2018-1	Intérêts 2018
SICAR INVEST	9 000	411
Placement Obligataire Sicav	10 000	422
TUNIS-RE	2 000	79
ASSURANCE "AMI"	5 000	177
SICAF PARTICIPATIONS BNA	500	28
Total	26 500	1 116

1.4- La caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné BNA 2018-1. Le montant souscrit s'élève à 4.000 mDT et les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2018, sont de l'ordre de 167 mDT

2- L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2016 et 2017 se détaillent comme suit (en mDT) :

Emprunts	BNA Sub 2009	BNA Sub 2016	BNA Sub 2017-02	Total
Encours au 31/12/2018	666	4 000	3 200	7 866
Intérêts 2018	45	331	270	646

3- La BNA a cédé à la société SOFINREC, filiale de la BNA, deux lots de créances compromises pour un montant de 5.000 mDT. Ils se détaillent comme suit :

	Total des créances cédées	Montant intérêt	Rep. de prov. agios et int. réservés
Lot 1	34 805	1 821	35 322
Lot 2	76 202	8 785	75 309
Total	111 007	10 606	110 631

4- L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2018, par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2018, un montant de 169.298 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2018
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	56 000
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	32 400
TUNIS RE	Certificat de dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	35 000
Placement Obligataire "SICAV"	Certificat de dépôt	FILIALE	14 500
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	21 462
SICAV BNA	Compte de Placement	FILIALE	536
SOIVM SICAF	Compte de Placement	FILIALE	1 900
SOFINREC	Compte de Placement	FILIALE	500
SOFINREC	Certificat de dépôt	FILIALE	500
SICARINVEST	Certificat de dépôt	FILIALE	3 000
BNACAPITAUX	Compte de Placement	FILIALE	3 500
Total			169 298

5- L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2018, un montant de 19.200 mDT réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Souscription	d'échéance	Encours	Taux
CTAMA	Compte à Terme	30/12/2016	29/12/2021	10 000	7,23%
CTAMA	Compte de Placement	11/01/2017	05/01/2019	250	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	12/05/2017	30/04/2019	8 000	8,05%
CTAMA	Compte de Placement	23/01/2017	12/01/2019	200	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	25/01/2017	19/01/2019	500	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	04/04/2017	30/03/2019	250	7,59%
Total				19 200	

6- La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90.443 mDT. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'État tunisien en date du 24 mai 2017.

7- La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2018 à 228.614 mDT.

8- La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

9- La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 17 février 2004, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique "Cautions, Avals et autres garanties données". Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier sera rétabli.

10- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2018 s'élève à 3.744 mille dinars.

11- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2018 s'élève à 3.289 mille dinars.

12- La BNA a signé avec la société «SIP-SICAR» (Filiale de la BNA absorbée par la SICAR INVEST en 2017) trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2018	Provisions	Encours net au 31/12/2018
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1500	1500	(493)	1 007
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2500	2500	(328)	2 172
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6000	6000	(790)	5 210
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4000	4000		4 000
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9000	9000	(4 571)	4 429
Total		23 000	23 000	(6 182)	16 818

13- La BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 204.957 mDT. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2018	Provisions	Encours net au 31/12/2018
Fonds géré 1	1997	4 500	1 410	(1 378)	32
Fonds géré 2	1997	2 057	904	(538)	366
Fonds géré 3	1998	5 550	353	(30)	323
Fonds géré 4	1999	7 350	4 437	(4 054)	383
Fonds géré 5	2000	7 000	3 054	(2 611)	443
Fonds géré 6	2001	7 000	2 558	(1 744)	814
Fonds géré 7	1997	5 000	2 603	(1 237)	1 366
Fonds géré 8	2003	3 500	1 853	(876)	977
Fonds géré 9	2003	1 500	1 006	(410)	596
Fonds géré 10	2005	5 000	2 037	(1 832)	205
Fonds géré 11	2007	2 500	869	(667)	202
Fonds géré 12	2008	8 500	7 966	(3 605)	4 361
Fonds géré 13	2009	20 000	19 110	(7 475)	11 635
Fonds géré 14	2010	15 000	14 729	(1 753)	12 976
Fonds géré 15	2011	10 000	8 700	(1 524)	7 176
Fonds géré 16	2012	8 400	8 400	(653)	7 747
Fonds géré 16- bis	2012	5 600	5 600	(228)	5 372
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000	(52)	5 948
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000	(603)	6 397
Fonds géré 20	2016	2 000	2 000	(200)	1 800
Fonds géré 21	2016	3 000	3 000	-	3 000
Fonds géré 20 Bis	2016	8 500	8 500	(490)	8 010
Fonds géré 22	2017	20 000	20 000	-	20 000
Fonds géré 22 Bis	2017	20 000	20 000	-	20 000
Fonds géré 22 TER	2017	20 000	20 000	-	20 000
Total		204 957	172 089	(31 960)	140 129

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours des fonds confiés ;
- Commission de recouvrement de 2,5% ;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2017 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 777 mDT hors taxes. Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2018 s'élèvent à 1.362mDT hors taxes.

14- La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2018	Provisions	Encours net au 31/12/2018
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	0
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450	(450)	0
Total		900	900	(900)	0

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds. ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 10 mDT hors taxes.

15- En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2018 s'élève à 512.066 dinars hors taxes;
- 0,2% du montant de l'actif net du FCP Sécurité. La commission relative à l'exercice 2018 s'élève à 121.798 dinars hors taxes;
- 0,1% du montant de l'actif net du FCP Confiance et du FCP Progrès. La commission relative à l'exercice 2018 s'élève 1.545 dinars hors taxes;
- 1.000 dinars hors taxes, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

16- En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30.000 dinars hors taxes par année.
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - *une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière
 - *une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
 - *des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2.500 dinars par valeur.

La BNA a payé en hors taxes, au cours de l'exercice 2018 un montant de 11mDT pour la commission sur encaissement coupon, un montant de 137mDT pour la commission de courtage et un montant de 15mDT pour la commission de tenue de compte.

17- La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2018 en Dinars
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la location	8 770
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la location	7 725
BNA CAPITAUX-SFAX	4 200 (hors taxes)	01/07/2007	5%	Deuxième année de la location	7 013
BNA CAPITAUX-BEN AROUS	3 600 (hors taxes)	01/07/2010	5%	Deuxième année de la location	5 192
Tunisie Informatique Services TIS	14 400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	14 126
Total					42 826

18- La société Tunisie Informatique Services « TIS », assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2018, la rémunération facturée par « TIS » au titre de cette opération s'élève à 825 mDT. Le montant des autres prestations services réalisés par la TIS durant l'exercice 2018 s'élève à 834 mDT.

19- Les achats de matériel informatique effectués par la BNA, courant l'exercice 2018, auprès de sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » ont totalisé la somme de 4.018 mDT (y compris les logiciels).

20- La BNA a signé avec sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS », en 2018, des contrats de marché d'acquisition de matériel informatique, objet des appels d'offres N° 03/2018, 12/2018 et 13/2018.

21- L'encours des montants souscrits par les filiales et entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2016 et 2017, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se détaillent au 31/12/2018 comme suit:

Société	BNA SUB 2017-02	BNA SUB 2017-01	BNA SUB 2016	BNA SUB 2009	Intérêts 2018
SIACR INVEST	2 000	-	600	-	325
Placement Obligataire SICAV	-	4 000	-	1 998	441
TUNIS-RE	4 000	2 000	3 000	400	581
AMI	4 000	400	4 800	400	962
AGROSERVICES	-	40	-	-	3
Total	10 000	6 440	8 400	2 798	2 312

22- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018 :

22.1 Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2018 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2018
TUNIS-RE	6 000	6 026
ASSURANCE "AMI"	8 000	8 034
Total	14 000	14 060

22.2 La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à ce fonds dans le cadre de sa prorogation. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille au 31/12/2018 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2018
CTAMA	2 000	2 009
Total	2 000	2 009

23- Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et les entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2018, comme suit :

	Solde au 31/12/2018		Intérêts de l'exercice 2018	
	Débiteur	Créditeur	Encaissés	Servis
Partie liée				
SIMPAR	-	369	302	-
SIVIA	1 300	241	311	-
ESSOUKNA	291	1 810	44	-
AGRO-SERVICES	-	246	7	-
TIS	-	23	30	-
BNA CAPITAUX	6	1 826	-	83
LES ŒILLETS	298	0	230	-
SOFINREC	157	19	537	-
POS	-	221	-	45

SOGEST	436	0	39	-
EL MEDINA	750	27	118	-
SICAR INVEST	-	4 701	-	40
SOIVM SICAF	-	10	0	-
SICAV BNA	-	13	-	1
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	11	0	-
SODET SUD	-	19	0	-
TUNIS-RE	-	369	-	35
ZIED	-	0	0	-
AMI	-	1 323	-	29
GENERALE DES VENTES	-	7	0	-

24- Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent, au 31/12/2018, un montant de 171.957 mDT, réparti comme suit :

Société	Encours
SIMPAR	43 022
LES ŒILLETS	13 574
ESSOUKNA	34 567
SIVIA	27 052
EL MADINA	30 201
SODET SUD	2 003
SOFINREC	20 223
GEVE	1 304
TIS	11
Total	171 957

25- Les rémunérations servies par la BNA, au cours de l'exercice 2018, aux membres des organes de gestion sont détaillées comme suit :

Nature de la Rémunération	Montants servis en 2018
Jetons de présence (CA)	164
CPAI	38
Comité des rémunérations et des nominations	4
Comité interne des Marchés	24
Comité des Risques	55
Total	285

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Nationale Agricole-BNA-*

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 29 juin 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Nationale Agricole « BNA » (la « Banque ») qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 1 152 077 KDT y compris le résultat bénéficiaire net de l'exercice s'élevant à 175 456 KDT

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1-Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2018, les intérêts et revenus assimilés et les commissions portées au niveau du résultat, totalisent 961 074 KDT (soit 89.40% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers 3.1.4 « *Comptabilisation des revenus afférents aux créances clients* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers

3-2-Classification des créances et estimation des provisions

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2018, les créances s'élèvent à 10 726 677KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 958 781KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 508 818KDT.

Comme indiqué dans la note aux états financiers 3.1 « *La comptabilisation des engagements et des revenus y afférents* », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;

- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

3-3-Comptabilisation du portefeuille-titres d'investissement

Point clé d'audit :

Le portefeuille-titres d'investissement de la Banque totalise 1 538 342KDT au 31/12/2018 et représente un poste important du bilan (13% du total des actifs).

Comme indiqué dans la note aux états financiers 3.2.2 « *Portefeuille- titres d'investissement et revenus y afférents* », les titres d'investissement sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable des titres à leur juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur de ces titres requiert l'exercice d'un jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon la nature des titres concernés, éléments qui diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés et, pour d'autres entités, le cours moyens en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, les créances y rattachées et les provisions pour dépréciation constituent un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ces risques

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction soit fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciations requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

4- Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

4-1. Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, présentent une valeur comptable de 81072 KDT au 31 décembre 2018.

La moins-value subie par la BNA et correspondant à la différence entre le solde comptable de ces créances et le montant actualisé au taux d'intérêt prévalant sur le marché des encaissements futurs au titre de ces créances conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus et le paragraphe AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, n'a pas été constatée pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2018. (Se référer à la Note 4.3.5 des états financiers)

4-2. Parmi les fonds propres de la BNA figure une dotation de l'État d'un montant de 133 000 KDT, constituée en application de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la BNA. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160 000 KDT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provision dégagée par son activité à la fin de l'année 2003.

En application des alinéas 2 et 3 de l'article 28 de la loi 2018-56 portant loi de finances de 2019, une partie des deux conventions qui s'élève à 170 872 KDT (90 277 KDT relatif à la convention de 133 000 KDT et 80 595 KDT relatif à la convention de 160 000 KDT) est rendue exigible sans délais en vue de permettre à l'Etat de libérer par compensation de créances certaines, échues et dont le montant est connu, toute souscription à une augmentation de capital de la BNA

A la date du présent rapport, l'équilibre financier de la BNA, dont les conditions sont définies dans les conventions établies entre l'Etat tunisien et la banque, n'est pas encore atteint. En conséquence, l'éventualité de restitution du reliquat de ces montants ne pourrait pas être retenue au 31 décembre 2018.

5- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de

continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant

l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la banque.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10/04/2019

Les Co-commissaires aux comptes

P/ CSL
SAMIR LABIDI

P/ ICCA
ANIS SMAOUI

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Nationale Agricole-BNA-*

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

1. La BNA a émis par appel public à l'épargne un emprunt obligataire subordonné en 2018 pour un montant global de 100 000 KDT ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêts	Amortissement
A	5 ans	8,25% et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont deux années de grâce	8,50% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

2. Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées de la BNA ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2018 se détaillent comme suit :

(enKDT)

Société	Montant souscrit à l'EO BNA sub 2018	Intérêts 2018
SICAR INVEST	9 000	411
Placement Obligataire Sicav	10 000	422
TUNIS-RE	2 000	79
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	5000	177
SICAF PARTICIPATION BNA	500	28
Total en Dinars	26 500	1 116

3. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles CTAMA, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné BNA 2018. Le montant souscrit s'élève à 4 000 KDT. Les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2018 sont de l'ordre de 167KDT.

4. La BNA capitaux a été chargée de préparer le dossier administratif de l'emprunt obligataire subordonné émis en 2018, ainsi la BNA a constaté en charge de l'exercice une commission de placement de 273 KDT hors taxes à ce titre.

5. Par les deux conventions signées respectivement le 10 Juillet 2018 (lot1) et le 20 Décembre 2018 (lot2), la BNA a cédé, au dinar symbolique, à la société SOFINREC (filiale de la BNA) deux lots de créances compromises détaillés comme suit :

(En KDT)

	Total des créances cédées	Montant des intérêts	Reprises de provisions, agios et intérêts réservés
LOT 1	34 805	1 821	35 322
LOT 2	76 202	8 785	75 309
Total	111 007	10 606	110 631

6. La société Tunisie Informatique Services « TIS » assure la maintenance du matériel informatique de la BNA .au cours de l'exercice 2018, la rémunération facturée par « TIS » au titre de cette opération s'élève à 825 KDT. Le montant des autres prestations de services réalisées par la « TIS » durant l'exercice 2018 s'élève à 834 KDT.
7. Les achats de matériels informatiques et logiciels effectués par la BNA, courant l'exercice 2018, auprès de sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » ont totalisé la somme de 4018 KDT.
8. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2018, par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent au 31 décembre 2018 un montant de 154 798 KDT, réparti comme suit :

(En KDT)

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2018	Taux d'intérêt
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	10/07/2018	08/07/2019	1 000	9,97%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	05/03/2018	01/03/2019	2 000	8,60%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	25/01/2018	15/01/2019	5 000	8,48%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	25/10/2018	18/10/2019	2 000	12,00%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	30/10/2018	28/10/2018	3 000	12,50%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	28/12/2018	23/12/2018	5 500	14,50%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	31/12/2018	30/12/2019	1 000	14,50%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	31/12/2018	26/12/2023	35 000	7,00%
TUNIS RE	Compte de Placement	06/09/2018	03/09/2020	1 000	12,15%
TUNIS RE	Compte de Placement	06/09/2018	02/09/2020	500	12,15%
TUNIS RE	Compte de Placement	06/09/2018	01/09/2020	1 500	12,15%
TUNIS RE	Compte de Placement	16/05/2018	09/05/2019	2 000	10,15%
TUNIS RE	Compte de Placement	19/12/2018	16/12/2020	3 000	14,60%
TUNIS RE	Compte de Placement	19/12/2018	11/12/2020	6 000	14,60%
TUNIS RE	Compte de Placement	28/12/2018	26/12/2020	1 500	14,60%
TUNIS RE	Compte de Placement	31/12/2018	31/12/2020	2 000	14,60%
TUNIS RE	Compte de Placement	31/12/2018	31/12/2020	1 900	14,60%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	14/08/2018	31/07/2019	5 000	11,65%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	16/07/2018	08/04/2019	1 500	11,15%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	12/07/2018	06/04/2019	2 000	11,15%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	16/07/2018	06/07/2019	15 000	11,30%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	12/07/2018	05/04/2019	7 000	11,15%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	25/12/2018	23/12/2020	2 000	14,60%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	25/12/2018	22/12/2020	1 000	14,60%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	25/12/2018	20/12/2020	1 500	14,60%
Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2018	Taux d'intérêt
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	27/11/2018	03/03/2019	1 345	10,27%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	03/10/2018	10/01/2019	2 779	10,29%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	31/10/2018	07/02/2019	5 600	10,29%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	12/10/2018	19/01/2019	1 380	10,29%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	31/12/2018	11/04/2019	670	10,25%

PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	26/12/2018	30/03/2019	4 000	10,25%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	31/12/2018	08/04/2019	3 488	10,25%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	10/10/2018	12/01/2019	1 500	10,29%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	31/12/2018	09/04/2019	700	10,25%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Certificat de Dépôt	15/11/2018	20/02/2019	14 500	10,27%
SICAV BNA	Compte de Placement	10/10/2018	17/01/2019	150	10,29%
SICAV BNA	Compte de Placement	22/11/2018	27/02/2019	140	10,27%
SICAV BNA	Compte de Placement	04/12/2018	13/03/2019	41	10,25%
SICAV BNA	Compte de Placement	08/10/2018	15/01/2019	205	10,29%
SOIVM SICAF	Compte de Placement	26/01/2018	14/01/2019	400	7,73%
SOIVM SICAF	Compte de Placement	06/09/2018	25/02/2019	1 500	9,75%
STE FINANC RECOUVREMENT CREANCES	Certificat de Dépôt	03/09/2018	30/04/2019	500	7,75%
STE FINANC RECOUVREMENT CREANCES	Compte de Placement	07/11/2018	30/04/2019	500	7,77%
SICAR INVEST	Certificat de Dépôt	04/10/2018	31/12/2018	3 000	9,04%
BNA CAPITAUX	Compte de Placement	10/10/2018	16/01/2019	1 000	10,29%
BNA CAPITAUX	Compte de Placement	12/11/2018	19/02/2019	1 000	10,27%
BNA CAPITAUX	Compte de Placement	02/11/2018	09/02/2019	1 500	10,27%
TOTAL				154 798	

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1. La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'Etat conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90 443KDT. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'Etat tunisien en date du 24 mai 2017.

2. La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2018 à 228 614KDT contre 203 977KDT au 31 décembre 2017.

3. La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 000 KDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

4. La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 17 février 2004, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 000 KDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique "Cautions, Avals et autres garanties données". Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

5. Certaines créances impayées ont été prises en charge par l'Etat et ce en vertu de :

- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances

impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles.

- L'article 25 de la même loi : Prise en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts
- L'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 : Prise en charge par l'État des créances abandonnées par la BNA et ce pour les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 dinars par agriculteur à la date de leur obtention. Ces montants sont remboursés sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000.

Les créances prises en charge par l'État ont totalisé 353642 KDT. Au 31 décembre 2018, l'encours desdites créances s'élève à 81 072KDT.

6. La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'exercice 2018 s'élève à 3 744KDT.
7. La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2018 s'élève à 3 289KDT.
8. La BNA a signé avec la société SIP-SICAR (filiale de la BNA absorbée par la SICAR INVEST en 2017) trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En KDT)

Fonds gérés	Date de souscription	Montant souscrit	En-cours brut au 31/12/2018	Provisions	En-cours net au 31/12/2018
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1 500	1 500	(493)	1 007
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2 500	2 500	(328)	2 172
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6 000	6 000	(790)	5 210
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4 000	4 000		4 000
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9 000	9 000	(4 571)	4 429
Total		23 000	23 000	(6 182)	16 818

9. La BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 204 957KDT. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En KDT)

Fonds gérés	Date de souscription	Montant souscrit	En-cours brut au 31/12/2018	Provisions	En-cours net au 31/12/2018
Fonds géré 1	1997	4 500	1410	(1 378)	32
Fonds géré 2	1997	2 057	904	(538)	366
Fonds géré 3	1998	5 550	353	(30)	323
Fonds géré 4	1999	7 350	4 437	(4 054)	383
Fonds géré 5	2000	7 000	3 054	(2 611)	443

Fonds gérés	Date de souscription	Montant souscrit	En-cours brut au 31/12/2018	Provisions	En-cours net au 31/12/2018
Fonds géré 6	2001	7 000	2 558	(1 744)	814
Fonds géré 7	2002	5 000	2 603	(1 237)	1 366
Fonds géré 8	2003	3 500	1 853	(876)	977
Fonds géré 9	2005	1 500	1 006	(410)	596
Fonds géré 10	2006	5 000	2 037	(1 832)	205
Fonds géré 11	2007	2 500	869	(667)	202
Fonds géré 12	2008	8 500	7 966	(3 605)	4 361
Fonds géré 13	2009	20 000	19110	(7 475)	11 635
Fonds géré 14	2010	15 000	14 729	(1 753)	12 976
Fonds géré 15	2011	10 000	8 700	(1 524)	7 176
Fonds géré 16	2012	8 400	8 400	(653)	7 747
Fonds géré 16- bis	2012	5 600	5 600	(228)	5 372
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000	(52)	5 948
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000	(603)	6 397
Fonds géré 20	2016	2 000	2 000	(200)	1 800
Fonds géré 21	2016	3 000	3 000	-	3 000
Fonds géré 20 Bis	2016	8 500	8 500	(490)	8 010
Fonds géré 22	2017	20 000	20 000	-	20 000
Fonds géré 22 Bis	2017	20 000	20 000	-	20 000
Fonds géré 22Ter	2017	20 000	20 000	-	20 000
Total		204 957	172 089	(31 960)	140 129

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours des fonds confiés ;
- Commission de recouvrement de 2,5%;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2017 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 777KDT.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2018 s'élèvent à 1 363KDT hors taxes.

10. La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

<i>(En KDT)</i>					
Fonds gérés	Date de souscription	Montant souscrit	En-cours brut au 31/12/2018	Provisions	En-cours net au 31/12/2018
FDS DEV IRADA	2010	450	450	(450)	0
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450	(450)	0
Total		900	900	(900)	0

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4,500 KDT par fonds ;

- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 10 KDT hors taxes.

11. En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2018 s'élève à 512KDT hors taxes ;
- 0,2% du montant de l'actif net du FCP Sécurité. La commission relative à l'exercice 2018 s'élève à 122KDT hors taxes ;
- 0,1% du montant de l'actif net du FCP Confiance et du FCP Progrès. La commission relative à l'exercice 2018 s'élève 2KDT hors taxes ;
- 1 KDT hors taxes, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

12. En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes, ainsi elle perçoit une rétribution forfaitaire de 30 KDT hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA et elle perçoit, à ce titre :
 - Une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière.
 - Une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
 - Des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2,5 KDT par valeur.

La BNA a payé en hors taxes, au cours de l'exercice 2018 un montant de 11 KDT pour la commission sur encaissement coupon, un montant de 137 KDT pour la commission de courtage et un montant de 15KDT pour la commission de tenue de compte.

13. La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux.

Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

(En KDT)

Filiales	Montant du loyer annuel	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2018
BNA CAPITAUX-MARSA	7,200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la location	8,770
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4,800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la location	7,725
BNA CAPITAUX-SFAX	4,200 (hors taxes)	01/07/2007	5%	Deuxième année de la location	7,013
BNA CAPITAUX-BEN AROUS	3,600 (hors taxes)	01/07/2010	5%	Deuxième année de la location	5,192
Tunisie Informatique Services « TIS »	14,400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	14,126
				Total	42,826

14. L'encours des montants souscrits par les filiales et entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA au cours des exercices 2009 et 2016 et 2017, ainsi que les intérêts générés par ces deux emprunts se détaillent au 31 décembre 2018 comme suit :

(En KDT)

Société	BNA SUB 2017-02	BNA SUB 2017-01	BNA SUB 2016	BNA SUB 2009	Intérêts 2018
SICAR INVEST	2 000	-	600	-	325
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	-	4 000	-	1998	441
TUNIS-RE	4 000	2 000	3 000	400	581
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	4 000	400	4 800	400	962
AGROSERVICES	-	40	-	-	3
Total en Dinars	10 000	6 440	8 400	2 798	2 312

15. L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009 et 2016 et 2017 ainsi que les intérêts générés par ces deux emprunts se détaillent comme suit :

(EnKDT)

Emprunts	BNA SUB 2017-02	BNA SUB 2017-01	BNA SUB 2016	BNA SUB 2009	Total
Encours au 31/12/2018	3 200	0	4 000	666	7 866
Intérêts 2018	270	0	331	45	646

16. La BNA a émis, en 2008, un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 000 KDT. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'exercice 2018.

Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles se présentent au 31/12/2018 comme suit :

(En KDT)

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2018
TUNIS-RE	6 000	6 026
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	8 000	8 034
Total en Dinars	14 000	14 060

17. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit au Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » émis par la BNA en 2008. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille se présentent au 31/12/2018 comme suit :

(En KDT)

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2018
CTAMA	2000	2 009
Total en Dinars	2 000	2 009

18. Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent au 31/12/2018 comme suit :

(En KDT)

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2018		Commissions encaissées en 2018	Intérêts de l'exercice 2018	
	Débiteur	Créiteur		Encaissés	Servis
SIMPAR	-	369	-	302	-
SIVIA	1 300	241	-	311	-
ESSOUKNA	291	1 810	-	44	-
AGRO-SERVICES	-	246	1	7	-
TIS	-	23	-	30	-
BNA CAPITAUX	6	1 826	-	-	83
LES CEILLETS	298	0	-	230	-
SOFINREC	157	19	-	537	-
POS	-	221	-	-	45
SOGEST	436	0	-	39	-
EL MEDINA	750	27	3	118	-
SICAR INVEST	-	4 701	-	-	40
SOIVM SICAF	-	10	-	0	-
SICAV BNA	-	13	-	-	1
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	11	-	0	-
SODET SUD	-	19	-	0	-
TUNIS-RE	-	369	-	-	35
ZIED	-	0	4	0	-
AMI	-	1 323	-	-	29
GENERALE DES VENTES	-	7	-	0	-

19. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent au 31 décembre 2018 un montant de 171 957 KDT, réparti comme suit :

(En KDT)

Société	Encours
SIMPAR	43 022
LES CEILLETS	13 574
ESSOUKNA	34 567
SIVIA	27 052
EL MADINA	30 201
SODET SUD	2 003
SOFINREC	20 223
GEVE	1 304
Sté Tunisie Informatique Services (TIS)	11
Total	171 957

20. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent au 31 décembre 2018 un montant de 14 500KDT, réparti comme suit :

(En KDT)

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2018	Taux d'intérêt
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	12/09/2017	04/09/2019	700	8,00%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	07/07/2017	29/06/2019	800	8,00%
TUNIS RE	Compte de Placement	12/07/2017	10/07/2019	9 000	8,25%
TUNIS RE	Compte de Placement	02/02/2017	19/01/2019	4 000	8,15%
TOTAL				14 500	

21. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, par les administrateurs de la BNA totalisent au 31 décembre 2018 un montant de 19 200 KDT, réparti comme suit :

(En KDT)

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2018	Taux d'intérêt
CTAMA	Compte à Terme	30/12/2016	19/12/2021	10 000	7,23%
CTAMA	Compte de Placement	11/01/2017	05/01/2019	250	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	12/05/2017	30/04/2019	8 000	8,05%
CTAMA	Compte de Placement	23/01/2017	12/01/2019	200	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	25/01/2017	19/01/2019	500	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	24/04/2017	30/03/2019	250	7,59%
TOTAL				19 200	

III-Obligations et engagements de la BNA envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements de la BNA envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par le conseil d'administration dans sa réunion du 25 mai 2016 conformément au décret gouvernemental n°2015-968 du 06 août 2015 fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Cette rémunération se détaille comme suit :
 - Une rémunération fixe sur la base d'un salaire mensuel net de 16 KDT
 - Une prime variable ne dépassant pas 50% de la rémunération fixe en tenant compte de la réalisation des objectifs fixés dans le business plan approuvé par le conseil d'administration
 - Un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction ainsi que le remboursement des frais de communication téléphonique

En 2018, le montant net servi s'élève à 288 KDT.

- Le président et les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'audit, les membres du comité exécutif des rémunérations et des nominations, les membres du Comité Interne des Marchés et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Les rémunérations servies par la BNA, au cours de l'exercice 2018, aux membres des organes de gestion sont détaillées comme suit :

(En KDT)

Nature de la rémunération	Montants servis en 2018
Conseil d'administration	164
Comité Permanent d'audit	38
Comité Exécutif des rémunérations et des nominations	4
Comité Interne des Marchés	24
Comité des Risques	55
TOTAL	285

2. Les obligations et engagements de la BNA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit :

(En KDT)

Nature de la rémunération	Directeur général		Administrateurs et membres de comités	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantages à court terme	627	64	333	191
Total	627	64	333	191

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 10/04/2019

Les Co-commissaires aux comptes

P/ CSL
SAMIR LABIDI

P/ ICCA
ANIS SMAOUI